bulletin #2019-3

# PANORAMA

Cahier thématique



# PERSPECTIVES

# DOSSIER

# AUTOUR DU MONDE



# ÉDITORIAL

Partenariats public-privé : une stratégie gagnante pour améliorer durablement les services vétérinaires nationaux



© Getty Images

Il est désormais communément admis que la collaboration intersectorielle est une composante clé de la réussite des stratégies de santé animale, et le partenariat entre les secteurs public et privé en est une illustration. Alors, pourquoi ce partenariat public-privé (PPP) est-il si important dans le domaine de l'élevage et de la lutte contre les maladies animales ?

En avant-propos de ce numéro de *Panorama* consacré aux PPP, il peut être intéressant de rappeler que le partenariat est une collaboration étroite entre des parties qui n'appartiennent pas au même secteur mais qui ont des intérêts communs. Cela nécessite de construire une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs moyens pour atteindre un objectif commun. Chacun garde ses missions mais partage les responsabilités.

Dans le cas spécifique du partenariat public-privé, il faut également trouver un équilibre entre intérêts publics et intérêts privés : la défense de l'intérêt général qui est le moteur de l'action publique doit être conciliée avec la préservation des intérêts commerciaux privés qui sont le moteur de l'économie.

Dans le domaine qui nous intéresse, les objectifs des programmes de lutte contre les maladies animales qui réunissent les secteurs public et privé peuvent être synthétisés autour de trois axes :

- un objectif économique qui vise à limiter les pertes de production, à apporter des revenus décents aux producteurs et des bénéfices aux entreprises liées au secteur,
- un objectif sanitaire afin d'éviter la transmission de maladies, y compris à l'Homme, et fournir des aliments sains et de qualité,
- un objectif commercial qui nécessite de réduire les barrières sanitaires.



La réalisation de ces objectifs nécessite des programmes de lutte cohérents déployés sur l'ensemble du territoire national avec les moyens humains et financiers appropriés. Mais, derrière la théorie...

Peut-on imaginer des programmes de prophylaxie qui ne seraient pas élaborés en concertation avec les organisations professionnelles ? Non. Les campagnes de vaccination ne peuvent pas être organisées sans l'aide des associations professionnelles. Les opérations de dépistage systématique et d'abattage sont mieux acceptées si les représentants des éleveurs aident les services officiels à expliquer le bien-fondé de ces décisions. Sans oublier l'importance du rôle des vétérinaires privés qui apportent leur concours aux Services vétérinaires officiels.

Peut-on envisager des programmes de lutte sans coopération avec le secteur pharmaceutique privé ? Non. La disponibilité de réactifs de diagnostic ou la production suffisante de vaccins résultent d'un intérêt commun d'adaptation de la production aux besoins.

À l'inverse, les professionnels sont-ils à même d'ouvrir des marchés sans l'appui des Services vétérinaires officiels qui négocient les certificats sanitaires avec les autorités des pays importateurs, en particulier pour rouvrir les frontières après des foyers de maladies ? Non, bien sûr.

Les exemples sont nombreux ; vous en trouverez quelques-uns présentés dans ce *Panorama*. Ils sont la démonstration concrète qu'on ne peut pas envisager un secteur public efficace sans relations structurées avec le secteur privé, tandis que le secteur professionnel privé ne peut pas se développer sans un secteur public fort.

Alors, quelles que soient les difficultés, il faut œuvrer pour que ces PPP soient fructueux. L'OIE s'y engage.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Monique Éloit
Directrice générale
Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3037



# **PERSPECTIVES**

Les partenariats public-privé : une approche essentielle pour renforcer les Services vétérinaires dans le monde

#### **MOTS-CLÉS**

#développement durable, #domaine vétérinaire, #Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé, #Processus PVS de l'OIE, #Services vétérinaires.

#### **AUTEURS**

Mark Schipp, Délégué de l'Australie auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.



En ma qualité de Président de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), j'ai pu apprécier de manière directe les bénéfices considérables que les partenariats collaboratifs public-privé (PPP) sont capables d'apporter aux secteurs agricole et vétérinaire.

Depuis les années 1980, la capacité des PPP à générer des résultats importants en santé animale et en santé publique a été mieux comprise. Par exemple, la mise en place d'un PPP entre des fabricants de vaccins, l'OIE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été déterminante pour réussir à éradiquer la peste bovine en 2011.

Les enseignements tirés de ce PPP sont désormais appliqués dans des campagnes d'éradication similaires, portant sur la peste des petits ruminants et sur la rage transmise par les chiens. Si elles réussissent, ces campagnes auront des conséquences bénéfiques importantes pour la sécurité alimentaire et la santé publique et contribueront à consolider un développement significatif et durable dans les pays affectés.

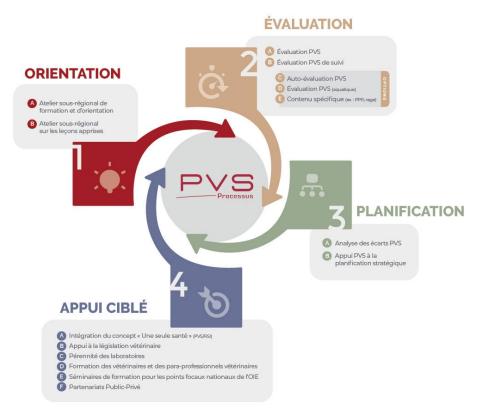
Le <u>Manuel PPP de l'OIE</u> a pour objet de fournir des lignes directrices pour la gestion des partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire. Différents types de PPP y sont répertoriés, en décrivant les manières de les mettre en



pratique et en précisant leurs avantages et inconvénients respectifs. Ce Manuel peut être utilisé parallèlement à <u>l'Outil PVS de l'OIE</u> qui, en identifiant les aspects des Services vétérinaires nationaux susceptibles d'être renforcés, permet aux Autorités vétérinaires d'examiner de manière documentée la nécessité de recourir à un PPP. La mise en œuvre adéquate d'un PPP peut améliorer les Services vétérinaires d'un pays et apporter des avantages économiques importants pour le secteur de l'agriculture. Un exemple qui nous vient d'Australie est la création, il y a déjà deux décennies, de l'organisation <u>Animal Health Australia</u>, un partenariat public-privé qui contribue à réduire le risque et les effets potentiels de l'incursion de maladies animales grâce à la collaboration et aux efforts déployés collectivement pour se préparer à ce type de menaces et mettre en place les capacités de riposte appropriées.

Toutes ces raisons m'incitent à plaider en faveur de partenariats puissants entre le secteur public et le secteur privé ; nul doute que seront bientôt connus les avantages recueillis par de nouveaux PPP, en plus de ceux déjà en place, à mesure que nous luttons pour améliorer les résultats de la santé animale au niveau international.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3038



Cycle du Processus PVS de l'OIE

- 1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). Manuel PPP de l'OIE : lignes directrices pour les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire.
- 2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE). <u>Processus PVS de l'OIE</u>.



# **PERSPECTIVES**

# Partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire : bienfaits et problématiques

#### **MOTS-CLÉS**

#Fondation Bill & Melinda Gates, #partenariat public/privé, #Services vétérinaires.

#### **AUTEURS**

Samuel Thevasagayam, Agriculture Development, Fondation Bill & Melinda Gates.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Nous reconnaissons tous l'importance de la qualité et de l'homogénéité des services vétérinaires, essentielles pour améliorer la santé animale, optimiser la production animale, sauvegarder la santé publique et garantir le bien-être animal. La différence entre pays développés et pays en développement en matière de prestation de services vétérinaires peut être significative, alors même que les nations en développement connaissent des pertes de production, se heurtent à des risques pour la santé publique et voient le bien-être animal compromis.

Selon des observations émanant des pays développés, l'une des composantes essentielles d'une solution consiste à unir les meilleures compétences, capacités et ressources du secteur public et du secteur privé pour travailler



conjointement afin d'améliorer la prestation de services vétérinaires. Dans un monde ultra-connecté qui fait face à des défis toujours plus nombreux en lien avec le changement climatique, il est, pour nous, plus important et plus urgent que jamais d'œuvrer ensemble et d'améliorer collectivement la production responsable et efficace d'aliments d'origine animale, les soins aux animaux de compagnie et le bien-être des animaux, des êtres humains et de l'environnement.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) continue de jouer un rôle moteur dans l'instauration des normes et l'amélioration de l'exercice des Services vétérinaires de par le monde. À ce titre, l'OIE, en collaboration avec les Délégués de ses 182 Membres, est la mieux placée pour conduire les initiatives visant à s'appuyer sur ce que le secteur public et le secteur privé ont à offrir de meilleur pour améliorer la prestation de services vétérinaires. La Fondation Bill & Melinda Gates se fait un honneur de collaborer en ce sens avec l'OIE et salue le rôle de premier plan joué par l'OIE dans l'amélioration de la santé animale, de la santé publique et du bien-être animal, dans le cadre de l'initiative de partenariats public-privé.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3039



# **PERSPECTIVES**

Les partenariats public-privé développent les capacités sanitaires et phytosanitaires et élargissent l'accès aux marchés

#### **MOTS-CLÉS**

#Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), #Banque interaméricaine de développement (BID), #échanges commerciaux dénués de risque, #Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé.

#### **AUTEURS**

- M. Spreij<sup>(1)</sup>\* & M. Hopper<sup>(1)</sup>
- (1) Secrétariat du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).
- \* Contact auteurs : Melvin.Spreij@wto.org

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© OIE/P. Bastiaensen

Les partenariats entre les pouvoirs publics et les entreprises du secteur privé visant à améliorer la fourniture de biens publics, notamment les capacités sanitaires et phytosanitaires pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des plantes, continuent de se



développer dans le monde. Les partenariats public-privé (PPP) sont largement présents dans le travail du <u>Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)</u>, de nombreux projets s'appuyant en effet sur ce modèle pour créer des capacités SPS et favoriser l'accès aux marchés.

### Améliorer les résultats dans le domaine sanitaire et phytosanitaire



Les PPP consolident la mise en place des mesures SPS, améliorent les résultats dans le domaine SPS, élargissent l'accès aux marchés et favorisent la compétitivité. Les recherches conduites par le STDF et la <u>Banque interaméricaine de développement (BID)</u> sur les PPP soulignent l'apport du secteur privé en ce qu'il stimule les innovations et met en valeur le savoir et les ressources et qu'il corrige les déficiences des infrastructures sanitaires et phytosanitaires. Le succès d'un PPP dépend de facteurs fondamentaux : l'engagement et la confiance, la définition claire des objectifs, des responsabilités et du financement du partenariat, une bonne administration et une bonne transparence, ainsi qu'une gouvernance de haut niveau.

Le travail du STDF sur la faculté des PPP à développer des capacités SPS, notamment la possibilité de surveiller et de contrôler les maladies animales, a été utilisé par l'OIE pour réaliser une enquête mondiale sur le rôle des PPP dans le renforcement des services vétérinaires. Les résultats de l'enquête, qui a été envoyée à tous les Pays membres de l'OIE ainsi qu'à plusieurs organismes privés, serviront à préparer les projections futures envisagées pour les PPP dans le domaine de la santé animale.

### Des échanges commerciaux sans risque sanitaire

**Partout dans le monde**, les projets du STDF renforcent les capacités du secteur privé à appliquer les mesures SPS et à bénéficier d'échanges commerciaux exempts de risque sanitaire. Ces projets contribuent au développement du secteur privé, lequel joue un rôle essentiel en ce qu'il permet de commercialiser les produits agricoles, de produire de la croissance économique, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie, dans l'esprit des Objectifs de développement durable.



**En Amérique latine**, un projet du STDF conduit par <u>FEEDLATINA</u> a permis au secteur public et au secteur privé de formaliser leur coopération au niveau régional et au niveau national afin d'harmoniser les réglementations et d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments du bétail. L'assistance technique apportée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'OIE pour répondre aux exigences SPS a développé des capacités entre les organismes de réglementation, les services vétérinaires, les services de sécurité agricole et de sécurité sanitaire des aliments et le secteur privé. Cette configuration a permis à son tour de faciliter l'accès aux marchés des aliments du bétail dans la région.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3040

#### Plus d'informations sur le site web du STDF...

- 1. Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF). Partnering with the private sector: delivering SPS outcomes.
- 2. Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) & Banque interaméricaine de développement (BID) (2012). <u>Partenariats</u> <u>public-privé pour le renforcement des capacités SPS : quels enseignements tirer de cette approche collaborative ?</u>

# **PERSPECTIVES**

### Partenariats public-privé : conjuguer le meilleur des deux secteurs

#### **MOTS-CLÉS**

#fièvre aphteuse, #HealthforAnimals, #partenariat public/privé, #vaccin.

#### **AUTEURS**

Alex Rinkus, Communications and Stakeholder Engagement, HealthforAnimals.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© HealthforAnimals / Guilhem Alandry

Les décennies futures confrontent l'humanité à un problème sans précédent. Au cours des dix prochaines années, près d'un milliard d'individus viendront grossir les rangs de la communauté mondiale formée par la classe moyenne, augmentant de fait la demande en protéines animales. Cette demande devra être satisfaite tout en préservant le bien-être des animaux et en faisant face à des catastrophes naturelles de plus en plus imprévisibles. Les éleveurs et les vétérinaires ne peuvent pas se confronter seuls à ce problème.

Les partenariats public-privé qui associent le savoir, les compétences spécialisées et les missions des acteurs du secteur public et du secteur privé peuvent apporter leur aide au secteur de l'élevage pour faire face à ce que



réserve l'avenir.

### La synergie des partenariats

Les partenariats public-privé sont efficaces lorsque chacun des deux acteurs peut offrir ses qualités uniques et complémentaires pour assurer la réussite du projet.

Le secteur public apporte les connaissances acquises par l'administration gouvernementale et les universités ainsi que le soutien nécessaire pour réaliser des projets qui peuvent être plus petits, spéculatifs ou financièrement complexes.

Le secteur privé quant à lui possède de vastes réseaux de distribution et les compétences nécessaires pour qu'un médicament naissant devienne un produit sûr et commercialement viable.

En travaillant ensemble, les deux secteurs conjuguent leurs expériences, leurs connaissances et leurs ressources respectives et en tirent le meilleur pour résoudre un problème difficile à résoudre autrement. Il en résulte, des animaux en meilleure santé et des marchés mieux développés, ce qui peut faciliter l'accès aux médicaments.

### Un modèle qui a fait ses preuves

Au Royaume-Uni, l'institut de Pirbright a élaboré un vaccin potentiel contre la fièvre aphteuse qui permet de protéger les animaux contre quatre sérotypes sévissant dans certaines régions les plus pauvres du monde. Mais ce vaccin a besoin, entre autres, de réseaux de distribution, de fabrication et de test, etc. En formant un partenariat avec une entreprise mondiale de produits vétérinaires (et qui est membre de HealthforAnimals), l'institut de Pirbright utilise les compétences de celle-ci et ses réseaux pour fournir, à ceux qui en ont besoin, un vaccin homologué, commercialement viable et financièrement acceptable. Ce partenariat conjugue ainsi le savoir acquis par le secteur public et l'infrastructure dont dispose le secteur privé et en fait bénéficier les éleveurs dans les régions les plus pauvres. Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres qui illustre comment les PPP peuvent s'attaquer à des problèmes complexes.

### L'avenir des partenariats public-privé

Face à la croissance démographique et aux problèmes de plus en plus nombreux dans le monde, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés en termes de production animale sont, elles aussi, croissantes. Le secteur public et le secteur privé doivent par conséquent travailler l'un avec l'autre pour que les qualités propres à chacun puissent s'aggréger afin de résoudre ensemble les problèmes qu'il est impossible de résoudre seul.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3041



# **PERSPECTIVES**

### Le rôle des partenariats public-privé dans le secteur laitier

#### **MOTS-CLÉS**

#bien-être animal, #Fédération internationale du lait (FIL), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé, #résistance aux antimicrobiens, #zoonose.

#### **AUTEURS**

C. Emond<sup>(1)</sup> & M. Sánchez Mainar<sup>(1)</sup>\*

(1) Fédération internationale du lait (FIL).

\* Contact auteurs : msanchezmainar@fil-idf.org

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Caroline Emond

Pour la <u>Fédération internationale du lait (FIL)</u>, la santé et la productivité des animaux laitiers contribuent à garantir une offre de produits alimentaires sains et nutritifs et en quantité suffisante. Les maladies des animaux laitiers peuvent faire chuter leur productivité et entraînent un gaspillage alimentaire en raison des quantités de lait écartées du circuit. Les bonnes pratiques de gestion du cheptel permettent de préserver une production de lait durable. La



mauvaise santé des animaux peut compromettre la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans ces conditions, la collaboration à chaque étape de la chaîne de valeur est primordiale pour obtenir de bons résultats.

### La maîtrise de la résistance aux agents antimicrobiens

La résistance aux agents antimicrobiens est une problématique complexe qui touche potentiellement tous les êtres vivants, de sorte que des interventions isolées auront nécessairement un effet limité. Les actions doivent plutôt être menées dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) afin de limiter l'apparition et la propagation de ces résistances et leurs effets connexes.

La FIL encourage une utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens dans le secteur laitier afin que ceux-ci demeurent efficaces pour préserver la santé du cheptel mondial. Le guide de la FIL sur la résistance aux agents antimicrobiens [1] et celui sur l'utilisation prudente des agents antimicrobiens dans les élevages laitiers [2] soutiennent la mise en œuvre harmonisée des stratégies mondiales en matière d'antibiorésistance.

### Programmes de lutte contre la paratuberculose

La paratuberculose, due à *Mycobacterium avium* subsp. *paratuberculosis*, fait partie des maladies contre lesquelles des programmes de contrôle rigoureux doivent être conçus à l'échelle nationale en faisant appel à la collaboration de nombreuses parties prenantes.

Tous les deux ans, la FIL organise, dans le cadre d'un partenariat public-privé, un forum destiné à faire le point sur la recherche en matière de paratuberculose et sur l'état d'avancement des programmes nationaux de contrôle de cette maladie [3]. Les principaux facteurs qui incitent à lancer de tels programmes sont les préoccupations croissantes du secteur laitier face au potentiel zoonotique de *M. avium paratuberculosis*, la volonté de prendre des mesures de lutte proactives au niveau des élevages et de la transformation, et la nécessité de se conformer aux exigences sanitaires des échanges internationaux.

### Le bien-être animal dans le secteur laitier

Les bonnes pratiques de gestion du bien-être animal sont bénéfiques aussi bien pour les animaux eux-mêmes que pour les éleveurs, les transformateurs, les consommateurs et la société dans son ensemble. En 2019, la FIL a publié, en collaboration avec l'OIE et la FAO, une mise à jour de son guide sur le bien-être animal en production laitière [4]. Fruit de cette collaboration public-privé, cette initiative promeut la mise en œuvre à l'échelle mondiale des bonnes pratiques pour le bien-être animal en production laitière. Ce guide propose des orientations fondées sur des données et des avis scientifiques et s'appuie sur les principales normes reconnues au plan international pour aider les éleveurs et les transformateurs du secteur laitier à interpréter et à mettre en œuvre ces normes.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3042





- 1. Fédération internationale du lait (FIL) (2017). Guidance on antimicrobial resistance from the dairy sector. IDF Factsheet 003/2017-05.

- 2. Fédération internationale du lait (FIL) (2017). <u>Guida to prudent use of antimicrobial agents in dairy production</u>.

  3. Fédération internationale du lait (FIL) (2018). <u>Proceedings of the 6th Paratuberculosis Forum</u>. Bulletin of the International Dairy Federation A. Fédération internationale du lait (FIL) (2019). <u>The IDF guide to good animal welfare in dairy production 2.0</u>. Bulletin of the International Dairy Federation No. 498.

# **PERSPECTIVES**

### Les partenariats public-privé-producteurs (4P) dans les filières agricoles

Pour une insertion durable des petits producteurs dans les filières agricoles

Le secteur agro-alimentaire fait intervenir un grand nombre d'acteurs et d'institutions dont la plupart sont des compagnies privées. Celles-ci fournissent des services financiers, des technologies, un savoir-faire ainsi que des informations requises par les normes propres à chaque filière. De fait, les projets de développement des chaînes de valeur financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA) prévoient la mise en place de liens entre les petits producteurs et les entreprises du secteur privé.

#### **MOTS-CLÉS**

#chaîne de valeur, #Fonds international de développement agricole (FIDA), #Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariats public-privé-producteurs (4P), #petit producteur.

#### **AUTEURS**

Luis Jiménez-McInnis, Office of Partnerships and Resource Mobilisation (PRM), Fonds international de développement agricole (FIDA).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Communauté indigène Kirirí à Marcação (Brésil). © IFAD/Lianne Milton/Panos



Le recours aux partenariats public-privé-producteurs (« 4P ») génère des opportunités permettant d'amplifier les résultats des activités de développement. L'utilisation de cette méthode dans le cadre des projets financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA) peut aider à lever des investissements privés, à renforcer le dialogue sur les politiques à mener, et à sécuriser les acquis technologiques et le savoir-faire. De surcroît, le capital social et politique détenu par des parties prenantes tierces peut être exploité afin de générer des résultats plus positifs et plus durables.

La mise en place de partenariats avec le secteur privé n'est pas une démarche nouvelle pour le FIDA. Les projets en cours ainsi que les précédents projets soutenus par le FIDA ont permis d'acquérir une expérience considérable en la matière et d'en tirer de très nombreux enseignements. À travers les projets qu'il soutient, le FIDA encourage à recourir de manière plus systématique au principe des 4P dans les relations commerciales avec le secteur privé. Cela implique d'interagir avec divers acteurs internationaux ainsi qu'avec les partenaires et les clients au sujet de l'approche particulière du FIDA en faveur de partenariats susceptibles d'améliorer le bien-être économique des petits exploitants.

Le modèle 4P du FIDA s'assure que les petits producteurs soient effectivement reconnus en tant que partenaires définis, car il les considère explicitement comme partie intégrante du processus de partenariat public-privé (PPP). Cette démarche est cohérente avec l'approche recommandée par l'OIE dans ses <u>lignes directrices sur les PPP</u>; cependant elle met un accent particulier sur les petits exploitants en tant qu'ils constituent une composante essentielle des PPP dans de nombreux pays. Par ailleurs, sont considérés comme des paramètres fondamentaux la transparence, l'équité et la responsabilité des actes, en particulier pour ce qui concerne la reconnaissance des droits de propriété des communautés locales et du rôle essentiel joué par les femmes, ainsi que l'importance des questions environnementales. Dans cette perspective, l'élevage joue un rôle déterminant. Investir dans l'élevage revient à investir dans l'économie de subsistance des foyers ruraux pauvres. L'élevage est un facteur de sécurité alimentaire et nutritionnelle en même temps qu'il renforce les capacités de résilience des familles en difficulté économique. Une approche 4P pourrait contribuer à protéger la santé animale, à dynamiser la productivité et à mettre les producteurs en relation avec des marchés lucratifs.





Comment les organisations et les entreprises du secteur agro-alimentaire peuvent optimiser les 4P

Afin de tirer le meilleur parti des efforts accrus d'investissement public au niveau national, il est essentiel que l'approche 4P soit adoptée dans une perspective durable. Si ce modèle est correctement appliqué, les institutions locales, les banques, les investisseurs en fonds propres et les autres maillons de la chaîne de valeur – dans le cadre de l'approche 4P – verront leur intérêt à investir davantage dans cette combinaison d'instruments financiers, de biens publics et d'engagements contractuels avec les entreprises agro-alimentaires et les petits exploitants.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3043

- 1. Fonds international de développement agricole (FIDA) (2013). IFAD and public-private partnerships: selected project experiences.
- 2. Fonds international de développement agricole (FIDA) (2015). Sustainable inclusion of smallholders in agricultural value chains.
- 3. Thorpe J. & Maestre M. (2015). <u>Brokering development: enabling factors for public-private-producer partnerships in agricultural value chains</u>. International Fund for Agricultural Development (IFAD) & Institute of Development Studies (IDS).
- 4. Camagni M., Kherallah M. & Baumgartner P. (2016). <u>Note pratique. Créer des partenariats public-privé- producteurs (4P) dans les filières agricoles</u>. Fonds international de développement agricole (FIDA).

# **DOSSIER**

Partenariats public-privé : au cœur de la surveillance en santé animale

Dans cet article, nous proposons de considérer la surveillance des maladies animales comme un partenariat public-privé où des acteurs publics et privés partagent ressources, responsabilités et risques pour répondre à un objectif commun, le contrôle des maladies animales, et obtenir des bénéfices mutuels.

#### **MOTS-CLÉS**

#Global Burden of Animal Diseases (GBADs), #Indonésie, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé, #santé animale, #surveillance.

#### **AUTEURS**

<u>Marisa Peyre</u>, Unité Animal, Santé, Territoires, Risques, Écosystèmes (ASTRE), <u>Centre de coopération internationale en recherche agronomique</u> <u>pour le développement (CIRAD)</u>, <u>Montpellier (France)</u>.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Évaluation participative des systèmes de surveillance par les acteurs privés et publics. © CIRAD/M.Peyre

La surveillance des maladies animales consiste, dans la plupart des cas, à collecter en continu



des données auprès d'acteurs privés (éleveurs, vétérinaires privés) afin d'informer des décideurs publics (Services vétérinaires) en vue d'une action (investigation sur foyer, mesures de contrôle, etc.). Le secteur privé joue donc un rôle central dans la surveillance et la gestion des maladies animales à l'échelle locale, mais avec des interactions souvent limitées, en pratique, avec les systèmes de surveillance nationaux.

### Des systèmes de surveillance parallèles

Dans la majorité des pays du Sud, des systèmes de surveillance privés opèrent en parallèle des systèmes officiels publics, en raison d'un manque de collaboration et d'une confiance limitée entre les secteurs [1]. La situation est différente dans les pays du Nord, où le secteur public, représenté par l'État, donne un mandat au secteur privé pour mettre en œuvre la surveillance sanitaire, illustrant ainsi un type de partenariat public-privé « gagnant-gagnant ». Cependant, ce type de partenariat manque parfois de transparence et de coopération et pourrait être lui-même renforcé [2]. Il est donc essentiel d'améliorer les liens entre la surveillance opérée par le secteur privé et celle opérée par le secteur public [3].

# Une prise en compte limitée des contraintes et des besoins des différents acteurs

Il est indispensable de prendre davantage en considération les contraintes et les besoins des acteurs impliqués dans la surveillance, afin d'encourager leur engagement et d'améliorer les systèmes de surveillance.

En **Indonésie**, le système <u>iSIKHNAS</u> de surveillance en santé animale a été développé en concertation avec les acteurs locaux, et il est centré sur leurs besoins. iSIKHNAS est non seulement performant, avec plus de cinq millions d'utilisateurs volontaires, mais également pérenne, car son modèle économique est basé sur un partenariat public-privé avec des engagements concrets et une prise de risque partagée entre le secteur public et le secteur privé.

L'initiative Global Burden of Animal Diseases (GBADs), soutenue par l'OIE [4], représente une opportunité intéressante pour prendre en compte les contraintes et les besoins des acteurs privés et des acteurs publics impliqués dans la surveillance, et renforcer ces liens à plus large échelle.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3044

#### RÉFÉRENCES

1. Bisdorff B., Schauer B., Taylor N., Rodríguez-Prieto V., Comin A., Brouwer A., Dórea F., Drewe J., Hoinville L., Lindberg A., Avilés M.M., Martínez-López B., Peyre M., Ferreira J.P., Rushton J., Schaik G.V., Stärk K.D.C., Staubach C., Vicente-Rubiano M., Witteveen G., Pfeiffer D. & Häsler B. (2016). – Active animal health surveillance in European Union Member States: gaps and opportunities. *Epidemiol. Infect.*, **145** (4), 802–817. https://doi.org/10.1017/S0950268816002697.

2. Delabouglise A., Dao T.H., Truong D.B., Nguyen T.T., Nguyen N.T.X., Duboz R., Fournié G., Antoine-Moussiaux N., Grosbois V., Vu D.T., Le T.H., Nguyen V.K., Salem G. & Peyre M. (2015). – When private actors matter: information-sharing network and surveillance of Highly Pathogenic Avian Influenza in Vietnam. *Acta Trop.* **147**, 38-44. https://doi.org/10.1016/j.actatropica.2015.03.025.

3. Figuie M., Peyre M.I. & Binot A. (2013). – Surveillance of infectious animal diseases in Southeast Asia. Promoting the multiplicity of information networks. *Perspective*, **23** (1-4). <a href="https://doi.org/10.19182/agritrop/00040">https://doi.org/10.19182/agritrop/00040</a>.

4. Rushton J., Bruce M., Bellet C., Torgerson P., Shaw A., Marsh T., Pigott D., Stone M., Pinto J., Mesenhowski S. & Wood P. (2018). – Initiation of Global Burden of Animal Diseases Programme (GBADs). *Lancet*, **392** (10147), 538–540. <a href="https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31472-7">https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31472-7</a>.

5. Delabouglise A., Antoine-Moussiaux N., Phan T.D., Dao D.C., Nguyen T.T., Truong B.D., Nguyen X.N.T., Vu T.D., Nguyen K.V., Le H.T., Salem G.

& Peyre M. (2015). – The perceived value of passive animal health surveillance: The case of highly pathogenic avian influenza in Vietnam. *Zoonoses Public Hlth*, **63** (2), 112–128. https://doi.org/10.1111/zph.12212.



# **DOSSIER**

Un exemple du rôle des partenariats public-privé dans la facilitation des échanges commerciaux

Qualité, sécurité sanitaire et continuité du commerce international des boyaux naturels utilisés en charcuterie

#### **MOTS-CLÉS**

#inactivation de virus, #International Natural Sausage Casing Association (INSCA), #obstacle au commerce, #peste porcine africaine.

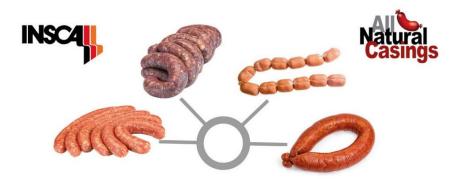
#### **AUTEURS**

Tinka Wieringa-Jelsma<sup>(1)</sup>, Joris J. Wijnker<sup>(2)\*</sup>, Esther M. Zijlstra-Willems<sup>(1)</sup>, Aldo Dekker<sup>(1)</sup>, Norbert Stockhofe-Zurwieden<sup>(1)</sup>, Riks Maas<sup>(1)</sup> & Henk J. Wisselink<sup>(1)</sup>

- (1) Wageningen Bioveterinary Research, Lelystad (Pays-Bas).
- (2) International Natural Sausage Casing Association (INSCA) / Faculty of Veterinary Medicine, Utrecht University (Pays-Bas).
- \* Contact auteurs : insca@insca.org

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Les recherches sur la prévention des maladies animales transmises par le biais des boyaux naturels utilisés en charcuterie sont financées par les entreprises du secteur, représentées au



travers de l'<u>Association internationale des boyaux naturels ou INSCA (International Natural Sausage Casing Association)</u>, et sont conduites par d'éminents centres de recherche. Si l'on ne pouvait plus disposer de ce produit extrêmement précieux dans les échanges internationaux, cela aurait de fâcheuses conséquences sur la pérennité de l'industrie des viandes.

Dûment préparés, les boyaux animaux servent d'enveloppe pour les saucisses, saucissons, boudins, etc. ; c'est pourquoi ils sont expédiés à travers le monde à destination des producteurs de charcuterie. Les boyaux peuvent contenir des bactéries et virus contagieux déjà présents chez l'animal. Précédemment, des travaux de recherche réalisés sur des boyaux naturels ont permis d'écarter efficacement les menaces sanitaires que des maladies comme l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la fièvre aphteuse ou encore la peste porcine classique (PPC) ont pu faire peser sur l'industrie du boyau naturel. Le virus de la peste porcine africaine (PPA) constituant désormais un risque majeur au niveau mondial, les procédés d'inactivation du virus de la PPA dans les boyaux de porc sont décrits à l'article 15.1.24 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* [1]. Les États peuvent se prévaloir de cet article pour fixer des exigences commerciales précises et scientifiquement fondées.

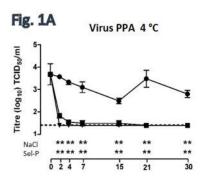
# Modélisation 3D d'une matrice en collagène pour les boyaux naturels

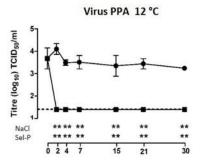
Pour faire face à des épizooties menaçant le commerce international des boyaux, un modèle tridimensionnel de matrice de boyau en collagène a été mis au point et a fait l'objet d'une publication en 2011 [2]. L'utilisation de ce modèle *in vitro* ayant été validée pour le virus de la fièvre aphteuse en 2012 [3] ainsi que pour les virus de la peste porcine classique et de la peste porcine africaine [4], il est désormais possible d'étudier les procédés d'inactivation des agents infectieux dans les boyaux sans recourir à des recherches sur des animaux vivants.

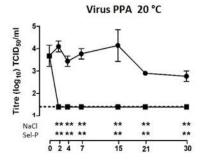
Les résultats présentés dans les figures 1A (virus de la peste porcine africaine) et 1B (virus de la peste porcine classique) montrent clairement l'inactivation des virus en fonction de la température et du traitement utilisés, en des points temporels donnés. Les différences observées, à chaque point temporel, entre le traitement témoin et le traitement au sel (NaCl) ou au sel enrichi en phosphate (sel-P) étaient significatives lorsque P < 0.05 (\*) et extrêmement significatives lorsque P < 0.001 (\*\*). La ligne en pointillés correspond à la limite de détection du titre viral : pour le virus de la peste porcine africaine (Fig. 1A) comme pour le virus de la peste porcine classique (Fig. 1B), elle est de 1,4 TCID<sub>50</sub>/ml. Une récente étude sur des porcs infectés expérimentalement a confirmé la validité des résultats de 2011 pour la PPC et la PPA [4].

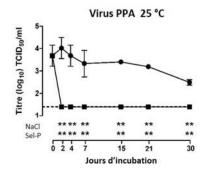
Le modèle 3D en collagène est désormais validé pour différentes espèces et maladies, ce qui démontre la possibilité d'étudier l'inactivation de divers agents pathogènes dans les boyaux avec un minimum de variabilité des conditions d'étude et sans qu'il soit nécessaire de mener des expériences sur des animaux vivants. L'application de ce modèle permet non seulement d'étudier d'autres maladies de manière plus rapide et plus rentable, mais elle permet aussi une avancée éthique majeure, celle de ne plus recourir à des animaux vivants pour ce type d'expériences.

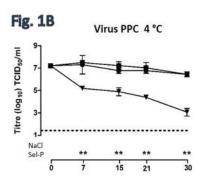
L'exemple qui vient d'être décrit illustre comment le secteur public et le secteur privé peuvent contribuer ensemble à faciliter la commercialisation des produits d'origine animale.

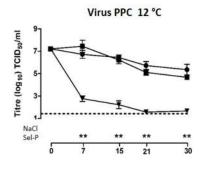


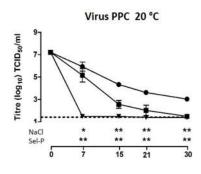


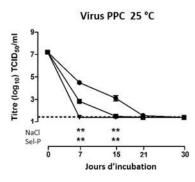












Titre viral moyen et écart type exprimés en  $\log_{10}$  TCID<sub>50</sub>/ml (dose infectant 50 % de la culture tissulaire) dans des cellules infectées par le virus, incluses dans du collagène bovin de type I après zéro traitement ( $\bullet$ ), après traitement au sel ( $\blacksquare$ ) ou après traitement au sel enrichi en phosphate ( $\blacktriangledown$ ), en différents points temporels et à différentes températures.

© Wieringa-Jelsma et al., 2011



http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3045

- 1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). <u>Article 15.1.24. Procédés d'inactivation du virus de la peste porcine africaine dans les boyaux de porcs</u>. *In* Code sanitaire pour les animaux terrestres.
- 2. Wieringa-Jelsma T., Wijnker J.J., Zijlstra-Willems E.M., Dekker A., Stockhove-Zurwieden N., Maas R. & Wisselink H.J. (2011). Virus inactivation by salt (NaCl) and phosphate supplemented salt in a 3D collagen matrix model for natural sausage casings. *Int. J. Food Microbiol.*, **148** (2), 128–134. https://doi.org/10.1016/j.ijfoodmicro.2011.05.010.
- 3. Wijnker J.J., Haas B. & Berends B.R. (2012). Inactivation of foot-and-mouth disease virus in various bovine tissues used for the production of natural sausage casings. *Int. J. Food Microbiol.*, **153** (1-2), 237-240. <a href="https://doi.org/10.1016/j.ijfoodmicro.2011.11.013">https://doi.org/10.1016/j.ijfoodmicro.2011.11.013</a>.
- 4. Jelsma T., Wijnker J.J., Smid B., Verheij E., van der Poel W.H.M. & Wisselink H.J. (2019). Salt inactivation of classical swine fever virus and African swine fever virus in porcine intestines confirms the existing *in vitro* casings model. *Vet. Microbiol.*, **238**, 108424. https://doi.org/10.1016/j.vetmic.2019.108424.



# **DOSSIER**

### Le Canada met à profit les partenariats public-privé pour faire obstacle à la peste porcine africaine

#### **MOTS-CLÉS**

#Canada, #partenariat public/privé, #peste porcine africaine, #préparation aux situations d'urgence.

#### **AUTEURS**

- S. Doyle<sup>(1)</sup>, B. Blackie<sup>(1)</sup>, A. Ellis<sup>(1)</sup>\*, J. Komal<sup>(1)</sup>, F. Seppey<sup>(2)</sup>, A.C. Poulin<sup>(2)</sup>, R. McAlpine<sup>(3)</sup> & J. Ross<sup>(4)</sup>
- (1) Agence canadienne d'inspection des aliments.
- (2) Division des Services à l'industrie et aux marchés, Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- (3) Government and Industry Relations, <u>Maple Leaf Foods</u>.
- (4) Conseil canadien du porc.
- \* Contact auteurs : andrea.ellis@canada.ca

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Forum sur la peste porcine africaine, Ottawa (Canada), 30 avril et 1º mai 2019. © Patrick Doyle, Canadian Press

Alors que la peste porcine africaine (PPA) continue de se propager à travers le monde, le Canada prend de nouvelles mesures pour empêcher l'introduction de cette maladie sur son territoire et



en minimiser l'impact. Le gouvernement canadien et la filière porcine travaillent de manière concertée à la mise en place d'un cadre solide propice à un partenariat public-privé autour de la PPA afin de protéger le secteur porcin ainsi que les personnes qui tirent leurs revenus de cette activité.

# Cette collaboration active avec la filière porcine autour de la peste porcine africaine comprend :

**Un Comité directeur :** Des représentants de haut niveau de la filière porcine et du gouvernement jouent un rôle de chefs de file et rédigent des orientations stratégiques pour une action concertée en fonction des priorités et des directives pour la gestion des risques associés à la PPA.

**Un Plan d'action :** Un Plan d'action contre la PPA est en cours d'élaboration afin de mettre en place une stratégie valable pour l'ensemble du territoire canadien. Le plan définit les responsabilités du gouvernement et de la filière porcine, notamment sur les aspects suivants :

- la validation des plans de préparation au moyen d'exercices conjoints à l'échelle nationale et régionale ;
- la définition d'outils et de tactiques permettant d'atténuer l'impact sur le commerce, en particulier le zonage et la compartimentation ;
- la mise en œuvre de stratégies d'information pratique afin de renforcer les contrôles à l'importation et la biosécurité dans les élevages.

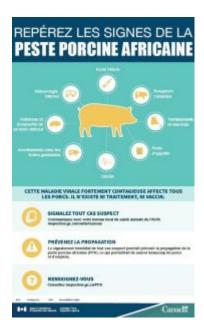
### **Engagement international**

Le Canada a accueilli un <u>Forum international sur la peste porcine africaine</u>, organisé conjointement par des représentants de la filière porcine et des représentants gouvernementaux du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Mexique afin d'élaborer un cadre précisant les mesures à prendre pour faire face à la menace dans la région des Amériques.

### Sensibilisation accrue

La filière porcine et tous les niveaux de l'administration publique ont collaboré afin de renforcer la sensibilisation en matière de PPA. L'information ainsi produite est destinée :





- aux producteurs, au moyen de vidéos, d'infographies et de contenus en ligne sur les importations d'aliments pour animaux et les normes de biosécurité ;
- au grand public, par le biais de campagnes diffusées par le gouvernement et par la filière porcine via les médias sociaux :
- aux voyageurs, au moyen d'une signalétique dans les aéroports internationaux et d'annonces à bord des avions.

Les actions menées conjointement par le gouvernement et la filière porcine sont essentielles pour prévenir l'introduction et la propagation de la PPA et pour soutenir la gestion des interventions d'urgence. Le Canada entend continuer à explorer et à utiliser des dispositifs de partenariat public-privé dans le domaine de la prévention de la PPA.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3046

# **DOSSIER**

### Antibiorésistance : la réponse volontaire du Royaume-Uni

#### **MOTS-CLÉS**

#antibiotique, #partenariat public/privé, #résistance aux antimicrobiens, #Responsible Use of Medicines in Agriculture Alliance (RUMA), #Royaume-Uni.

#### **AUTEURS**

Chris Lloyd, Responsible Use of Medicines in Agriculture Alliance (RUMA) (Royaume-Uni).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Responsible Use of Medicines in Agriculture Alliance (RUMA)

Le rapport sur l'antibiorésistance présenté au gouvernement britannique par Lord O'Neill [1] a défini la lutte contre l'antibiorésistance comme une priorité, fixant l'objectif pour 2018 d'une utilisation d'antibiotiques en agriculture ne dépassant pas 50 mg/kg PCU<sup>(1)</sup>. Suite à la publication de ce rapport en mai 2016, l'<u>Alliance pour l'utilisation responsable des médicaments en agriculture (Responsible Use of Medicines in Agriculture Alliance – RUMA)</u> a créé un groupe de travail sur les objectifs (<u>Targets Task Force</u>), constitué de représentants des différents secteurs de l'élevage. Ce groupe de travail a défini des objectifs spécifiques pour la réduction des quantités d'antibiotiques utilisées par chaque filière d'élevage au Royaume-Uni. Ces objectifs



#### ont été publiés en novembre 2017.

Le groupe de travail sur les objectifs s'est réuni une première fois en décembre 2016. Il était alors composé d'un vétérinaire spécialisé et d'un éleveur reconnu par filière considérée (à savoir : viande bovine, lait et produits laitiers, œufs, pisciculture, gibier à plumes, porcs, viande de volaille et ovins). Les organismes gouvernementaux associés (la Direction du médicament vétérinaire [Veterinary Medicines Directorate] et l'Agence des normes alimentaires [Food Standards Agency]) ont participé à cette réunion en qualité d'observateurs et apporté une contribution en données et méthodologie.

En novembre 2017, après une année d'efforts intenses et de partenariat avec les organisations compétentes, le groupe de travail a publié une série d'objectifs par filière, visant à réduire, à optimiser ou à remplacer l'utilisation d'antibiotiques dans les systèmes de production animale du Royaume-Uni sans affecter la santé ni le bien-être des animaux d'élevage [2].

Le thème transversal commun à toutes les filières est le partenariat entre les vétérinaires et les éleveurs

Ces objectifs ciblés tiennent compte de la situation initiale et des difficultés particulières de chaque filière, même si les secteurs se sont collectivement engagés à respecter leurs objectifs respectifs. Les étapes suivantes concernent la manière d'atteindre ces objectifs. Le thème transversal commun à toutes les filières est le partenariat entre les vétérinaires et les éleveurs afin d'adopter une approche proactive de la prévention des maladies, tout en recourant à une prescription et utilisation responsables d'antibiotiques chaque fois que nécessaire. Les objectifs doivent se concrétiser en 2020.



La RUMA a publié un rapport en novembre 2018 [3] sur l'état d'avancement de chaque secteur, ainsi qu'un second rapport en octobre 2019 [4], d'où se dégagent des résultats encourageants :

Au Royaume-Uni les ventes d'antibiotiques destinés aux animaux producteurs de denrées alimentaires ont



diminué de 53 % depuis 2014 ; l'utilisation globale d'antibiotiques en 2018 était de 29,5 mg/kg, c'est-à-dire l'une des quantités les plus faibles de l'Union européenne, inférieure à l'objectif de 50 mg/kg fixé par le gouvernement.

- Les ventes d'antibiotiques d'importance critique hautement prioritaires<sup>(2)</sup> ont chuté de 68 % entre 2014 et 2018.
- On estime désormais que seuls 30 % des antibiotiques utilisés au Royaume-Uni servent à traiter des maladies chez les animaux d'élevage.

(1) PCU: population correction unit: dénominateur relatif à la biomasse animale

(2) HP-CIA: Highest Priority Critically Important Antibiotics

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3047



© MSD Animal Health

- 1. The Review on Antimicrobial Resistance (2016). <u>Tackling Drug-Resistant Infections Globally: final report and recommendations</u>.
- 2. Responsible Use of Medicines in Agriculture (RUMA) Alliance (2017). <u>Targets Task Force Report 2017</u>.
- 3. Responsible Use of Medicines in Agriculture (RUMA) Alliance (2018). Targets Task Force: One Year On November 2018.
- 4. Responsible Use of Medicines in Agriculture (RUMA) Alliance (2019). Targets Task Force: Two Years On October 2019.



### **DOSSIER**

# Impliquer les acteurs afin de garantir les effets des partenariats public-privé

Étude d'impact participative

L'évaluation et l'implication des acteurs sont essentielles pour garantir l'efficacité et la pérennité des actions mises en œuvre, tout particulièrement au titre des partenariats public-privé (PPP). Dans le cadre de l'initiative PPP de l'OIE, l'OIE et le CIRAD ont élaboré une méthode d'évaluation participative afin de dresser un bilan de la valeur ajoutée des PPP dans le domaine vétérinaire.

#### **MOTS-CLÉS**

#Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), #évaluation participative, #impact socioéconomique, #Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé.

#### **AUTEURS**

Mariline Poupaud<sup>(1)</sup>, Bernard N'Bocho Guessan<sup>(2)</sup>, Isabelle Dieuzy-Labaye<sup>(3)</sup> & Marisa Peyre<sup>(4)</sup>\*

- (1) Étudiante en doctorat au <u>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)</u>, Montpellier (France) et à l'<u>Université de Liège</u> (Belgique).
- (2) Étudiant en doctorat à l'<u>Institut Robert Koch</u> (Allemagne) et <u>Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA)</u> (Côte d'Ivoire).
- (3) Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
- (4) Animal, Santé, Territoires, Risques, Écosystèmes (ASTRE), <u>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)</u>, Montpellier (France).
- \* Contact auteurs : marisa.peyrecirad.fr@cirad.fr

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Analyse d'impact lors du premier atelier participatif avec les protagonistes de l'initiative Ethiochicken. © CIRAD/M. Pevre

L'évaluation est reconnue par les décideurs comme un outil essentiel pour garantir l'efficacité et la pérennité des activités mises en œuvre [1]. Pour être significative, elle doit envisager tout à la fois les résultats techniques et les facteurs socio-économiques. L'<u>Organisation mondiale de la santé animale (OIE)</u> et le <u>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)</u> ont uni leurs forces afin d'élaborer une méthodologie participative destinée à évaluer la portée des partenariats public-privé (PPP) dans le domaine vétérinaire.

### Une méthode d'évaluation participative

L'étude d'impact participative favorise l'auto-analyse de la façon dont les programmes sont conçus et dont les acteurs les adoptent et s'engagent à ce titre afin d'atteindre l'efficacité [2]. Les acteurs peuvent échanger sur leur perception des programmes ainsi que sur leurs résultats et concevoir ensemble des mesures correctives afin de permettre d'atteindre les résultats visés [3]. L'OIE et le CIRAD ont adapté cette méthode et l'appliquent à trois cas concrets : l'Éthiopie, l'Indonésie et le Paraguay.

# Évaluer la valeur ajoutée des PPP : le cas concret d'Ethiochicken en Éthiopie

<u>Ethiochicken</u> est une entreprise de production de poulets qui fonctionne en partenariat avec les autorités éthiopiennes afin de garantir l'approvisionnement de ses produits auprès des petits exploitants. Le PPP s'est révélé essentiel pour obtenir les résultats escomptés (parmi lesquels des répercussions sociétales telles qu'une meilleure éducation, un renforcement de l'autonomie des femmes et des possibilités d'emploi). Ce PPP contribue à affermir la confiance entre les producteurs privés et les Services vétérinaires, en renforçant les actions de ces derniers.

Il est apparu que les freins affectant ce secteur économique sont liés à l'accès aux devises étrangères et au niveau limité de la formation en matière d'aviculture en Éthiopie. Les partenaires publics et privés ont uni leurs forces dans le cadre d'ateliers participatifs afin d'élaborer des scénarios pour surmonter ces difficultés, à la satisfaction des deux parties, tant publique que privée.



### Répercussions de l'évaluation elle-même

En impliquant directement les différents acteurs, l'étude d'impact participative vise explicitement à susciter des changements positifs en matière de partenariat [4]. Cette méthode s'est révélée pertinente pour l'évaluation de l'impact des PPP dans le domaine vétérinaire. Elle a déjà été utilisée pour décrire les contributions des PPP selon différents types d'impacts et de bénéfices, ainsi que le présente le <u>Manuel PPP de l'OIE</u>.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3048



Les parties prenantes de l'initiative Ethiochicken élaborent le scénario d'impact au cours du premier atelier participatif. © CIRAD/M. Peyre

- 1. Galière M., Peyre M., Muñoz F., Dehove A., Roger F. & Dieuzy-Labaye I. (2019). Typological analysis of public-private partnerships in the veterinary domain. PLoS ONE, 14 (10) e0224079. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0224079.
- 2. Douthwaite B., Kuby T., van de Fliert E. & Schulz S. (2003). Impact pathway evaluation: an approach for achieving and attributing impact in complex systems. *Agric. Syst.*, **78** (2), 243–265. <a href="https://doi.org/10.1016/s0308-521x(03)00128-8">https://doi.org/10.1016/s0308-521x(03)00128-8</a>.
- 3. Antoine-Moussiaux N., Peyre M., Bonnet P., Bebay C., Bengoumi M. & Tripodi A. (2017). The value chain approach in One Health: conceptual framing and focus on present applications and challenges. *Front. Vet. Sci.*, **4**, 206. <a href="https://doi.org/10.3389/fvets.2017.00206">https://doi.org/10.3389/fvets.2017.00206</a>.
- 4. Barret D., Blundo Canto G., Dabat M.H., Devaux-Spatarakis A., Faure G., Hainzelin E., Mathé S., Temple L., Toillier A., Triomphe B. & Vall E. (2017). Guide méthodologique ImpresS. Évaluation ex post des impacts de la recherche agronomique dans les pays du Sud. Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). <a href="https://doi.org/10.19182/agritrop/00005">https://doi.org/10.19182/agritrop/00005</a>.



# **DOSSIER**

# Le renforcement des services de santé animale grâce aux partenariats public-privé

Une approche de développement durable et optimale en termes d'utilisation de ressources

#### **MOTS-CLÉS**

#Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé, #prestation de service, #santé animale, #United States Agency for International Development (USAID).

#### **AUTEURS**

A. Bisson<sup>(1)</sup>\*, C. Jost<sup>(2)</sup> & A. Kutnick<sup>(3)</sup>

- (1) Bureau for Food Security, <u>United States Agency for International Development (USAID)</u>.
- (2) Office of US Foreign Disaster Assistance, Bureau for Democracy, Conflict, and Humanitarian Assistance, <u>United States Agency for International Development (USAID)</u>.
- (3) Private Sector Engagement Division, Bureau for Food Security, United States Agency for International Development (USAID).
- \* Contact auteurs : abisson@usaid.gov

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Les services de santé animale ont parfois des difficultés à satisfaire les exigences croissantes qui leur sont imposées. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)



s'efforce d'optimiser l'impact du développement à travers des partenariats public-privé (PPP) pérennes et une croissance menée par les entreprises, afin de créer les conditions d'une évolution de la prestation de services de santé animale dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le Manuel PPP de l'OIE [1] constitue une excellente ressource ancrée dans les réalités du terrain pour la mise en place de PPP efficaces.

La croissance importante enregistrée par le secteur de l'élevage dans les pays à revenu faible et intermédiaire se traduit par une demande accrue en prestations de santé animale, ce qui soumet les services publics à une forte pression tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour le secteur privé.

Les acteurs publics comme privés de la santé animale sont en quête de mécanismes permettant de faciliter la collaboration et le partenariat et de modifier les aspects notamment réglementaires du contexte dans lequel ils travaillent, afin de le rendre plus propice à une efficacité et efficience accrues de la prestation de services.

Les maladies du bétail représentent un lourd fardeau et affectent de manière critique les moyens de subsistance, la santé et la nutrition de millions de foyers pauvres. Dans bien des pays à revenu faible ou intermédiaire, le principal problème n'est pas tant le contenu ou l'efficacité des services de prévention et de lutte contre les maladies que la fourniture de ces services. Ces difficultés sont notamment dues aux ressources publiques limitées, aux déplacements d'importants troupeaux sur de vastes territoires, à l'expansion rapide des systèmes de production commerciaux et à l'inadéquation du cadre réglementaire. Les pays à revenu faible et intermédiaire font peu appel aux PPP, contrairement aux pays à revenu élevé qui les pratiquent couramment.

Bien que leur efficacité dans le domaine de la prestation de services de santé animale soit établie, les partenariats public-privé sont encore sous-utilisés dans les pays à revenu faible et intermédiaire

L'USAID poursuit une stratégie de développement axée sur les entreprises et menée par le secteur privé, tout en reconnaissant le rôle déterminant joué par le secteur public en faveur d'une croissance durable et équitable. Le document stratégique de l'USAID sur la participation du secteur privé [2] propose les questions d'orientation suivantes :

- Une approche axée sur le marché est-elle viable ?
- Quelles sont les motivations du secteur privé ?
- Quels sont les freins à une participation du secteur privé ?

Le soutien de l'USAID aux PPP en santé animale consiste à faciliter la collaboration entre les principales parties prenantes, à expérimenter de nouvelles approches et à évaluer leurs résultats, et à contribuer à la conception de politiques et de systèmes de prestation de services.

Exemples de PPP en santé animale :

• des modèles de renforcement des prestations de services (via le recours à des prestataires privés dotés d'un mandat de service public [mandat sanitaire] et l'intégration des para-professionnels vétérinaires dans les systèmes



de production animale [3]);

- une amélioration de la mise au point de vaccins et de leur distribution (y compris à travers des mécanismes de paiement au résultat [4]) ;
- un soutien vétérinaire au développement de l'élevage familial de volailles en Éthiopie [5].

Le Manuel PPP de l'OIE est un outil efficace d'acquisition de compétences qui aide les parties prenantes à définir et sélectionner les possibilités de partenariat. Étant axé sur l'expérience et sur les meilleures pratiques, ce manuel permet de se familiariser plus rapidement avec les PPP et propose une panoplie de solutions pour les décideurs. Il constitue une ressource précieuse pour le renforcement des capacités dans le domaine des services de santé animale.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3049



Vétérinaire libéral dans sa pharmacie (Éthiopie). © Cultivating New Frontiers in Agriculture (CNFA)

- 1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). The OIE PPP Handbook: Guidelines for Public-Private Partnerships in the veterinary domain.
- 2. United States Agency for International Development (USAID) (2019). Private sector engagement policy
- 3. Abebe D. (2016). <u>Veterinary Services in Karamoja, Uganda: a review</u>. Karamoja Resilience Support Unit, USAID/Uganda, Kampala.
- 4. AgResults.
- 5. Ethiochicken.



### **AUTOUR DU MONDE**

ACTIONS DE L'OIE

Typologie et portée mondiale de l'initiative de l'OIE sur les partenariats public-privé

#### **MOTS-CLÉS**

#Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), #domaine vétérinaire, #lignes directrices, #Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé.

#### **AUTEURS**

Isabelle Dieuzy-Labaye, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



Après avoir procédé à une enquête auprès de ses 181 Membres en 2017, enquête à laquelle ont participé des décideurs des secteurs public et privé, l'<u>Organisation mondiale de la santé animale (OIE)</u> a élaboré, avec le soutien du <u>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)</u>, une typologie des partenariats public-privé (PPP) dans le domaine vétérinaire.

Cette typologie considère trois catégories principales de partenariats pour soutenir les Services vétérinaires :

- des partenariats transactionnels, comme en Tunisie et en Afghanistan ;
- des partenariats collaboratifs, comme au Paraguay et en Namibie ;
- des partenariats transformatifs, comme en Inde et au Kenya.



#### Un PPP axé sur les besoins de services vétérinaires locaux sur le terrain. initié et financé par le secteur public. Partenaires privés Action et gouvernance Obstacles majeurs Prochaine étape de l'OIE ROUPE Vétérinaires privés et Accréditation de vétérinaires Communication et confiance Encourager la création d'Organes Paraprofessionnels privés et de PPV pour fournir Vétérinaires Statutaires, la Financement et pérennité vétérinaires (PPV) une prestation de service formation et l'éducation des Disponibilité et compétence de sur le terrain (vaccination, vétérinaires et des PPV, et Associations la ressource humaine l'élaboration de législations surveillance, etc.) vétérinaires. (y compris concernant les Régle par un mandat sanitaire Organes vétérinaires produits vétérinaires) ou un contrat statutaires Un PPP axé sur le commerce, les exportations et/ou les intérêts commerciaux, initié à la fois par les secteurs public et privé Partenaires privés Action and governance Obstacles majeurs Prochaine étape de l'OIE Des groupements Programmes d'éradication ou Conflits d'intérêts potentiels Élaborer des orientations de de producteurs aux épidémiosurveillance gouvernance pour les PPP Manque d'une gouvernance ROUPE consortiums (qui Accréditations et programmes adaptée Promouvoir l'utilisation peuvent inclure des de consultation d'initiatives de contrôle de la Besoin plus important d'une organisations industrielles PPR ou de l'AMR comme force Législation et gouvernance bonne organisation du secteur et potentiellement des motrice en Afrique, au Moyensolide privé, d'un engagement entreprises privées) Orient et en Asie fort des partenaires, de financements durables et de personnel bien formé Un PPP axé sur des objectifs de développement, initié et financé par le secteur privé. TROIS Partenaires privés Action et gouvernance Obstacles maleurs Prochaine étape de l'OIE Entreprises locales et Programmes communs avec les Élaborer des orientations de Manque de gouvernance multinationales gouvernance pour les PPP Services vétérinaires nationaux Absence de ressources. GROUPE sur le contrôle des maladles, · Contribuer à concilier les sous la forme d'un effort de l'approvisionnement, les financement soutenu ou de Objectifs de développement améliorations génétiques, etc. personnel blen formé durable de l'ONU et les Protocoles d'accord Intérêts commerciaux Besoin plus important et contrats d'environnements Promouvoir une législation politiques favorables adaptée, la formation des vétérinaires et PPV du secteur public

Une typologie mondiale des partenariats public-privé pour soutenir les Services vétérinaires nationaux

Des orientations pour la mise en place de PPP efficaces sont proposées dans le <u>Manuel PPP de l'OIE</u>, parallèlement à un <u>cours en ligne destiné aux praticiens de terrain</u>.





Plateforme de l'OIE pour la formation sur les PPP

### RÉFÉRENCES

1. Galière M., Peyre M., Muñoz F., Poupaud M., Dehove A., Roger F. & Dieuzy-Labaye I. (2019). - Typological analysis of public-private partnerships in the veterinary domain. PLoS ONE, 14 (10), e0224079. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0224079.



### **AUTOUR DU MONDE**

ACTIONS DE L'OIE

L'OIE publie des lignes directrices pour les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire

#### **MOTS-CLÉS**

#lignes directrices, #Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé.

#### **AUTEURS**

Nigel Gibbens, Itinerant Vets Ltd, West Barn, Wepham, Arundel, West Sussex BN18 9RD (Royaume-Uni).



Les partenariats public-privé (PPP) permettent de fournir des services de santé animale, d'élaborer des politiques et de développer des échanges commerciaux à une échelle quantitative et qualitative et à un degré de pénétration géographique que le secteur public n'aurait pas pu atteindre seul. L'efficacité des services vétérinaires peut ainsi être améliorée partout dans le monde en recourant davantage à ces partenariats.



Avec le soutien de la <u>Fondation Bill & Melinda Gates</u>, ainsi qu'avec la collaboration du <u>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)</u>, l'OIE a élaboré des lignes directrices pour les PPP, à partir des données recueillies lors d'une enquête exhaustive conduite auprès de différents partenaires, publics et privés, de ses Membres.

Le Manuel PPP de l'OIE a pour objet d'apporter une contribution décisive au développement de PPP durables et efficaces dans le domaine vétérinaire. Il offre un concentré des connaissances et de l'expérience acquises dans le monde entier par ceux qui pratiquent les PPP, qui se traduit dans cet ouvrage sous la forme de conseils aussi pratiques qu'avisés pour un bon fonctionnement des PPP.

#### RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). - <u>Manuel PPP de l'OIE : Lignes directrices pour les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire</u>.



# **AUTOUR DU MONDE**

ACTIONS DE L'OIE

L'initiative de l'OIE sur les partenariats public-privé : intérêt et options de diffusion

#### **MOTS-CLÉS**

#cours en ligne, #European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease (EuFMD), #Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé, #séminaire en ligne.

#### **AUTFURS**

Keith Sumption, Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© P.B. Hayet

La <u>Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD)</u> se réjouit de la parution du Manuel PPP de l'OIE, excellent point de départ pour envisager de futurs partenariats public-privé (PPP) axés sur la lutte contre la fièvre aphteuse aussi bien dans les contextes endémiques que pour la gestion des situations d'urgence.

À ce jour, l'EuFMD a dispensé des formations à plus de 10 000 vétérinaires à travers sa <u>plateforme d'e-learning</u>. Des



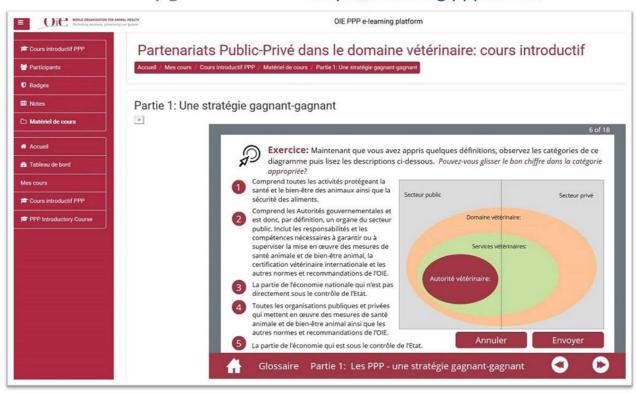
formations supervisées par un tuteur sur la création de PPP à l'échelle nationale répondraient à une forte demande et seraient, le Secrétaire exécutif de l'EuFMD en est persuadé, d'une grande utilité pour les étudiants.

Le partage d'expériences sur la mise en place des PPP est aujourd'hui une nécessité, de sorte qu'un programme de formations sous forme de séminaires en ligne, de podcasts ou d'autres médias permettrait de communiquer sur les bénéfices apportés par les PPP et sur les problèmes restant à résoudre. Par ce biais, une communauté de pratique pourrait rapidement émerger et apporter à son tour des orientations et un soutien à ceux qui se lancent dans un PPP.

### Formation en ligne de l'OIE sur les partenariats public-privé

développée en collaboration avec **C()** 

accédez-y gratuitement sur https://elearning-ppp.oie.int



#### RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). - <u>Manuel PPP de l'OIE : Lignes directrices pour les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire</u>.



### **AUTOUR DU MONDE**

INITIATIVES DU RÉSEAU

### Un moyen d'atteindre les objectifs de développement durable

Efficacité des interventions menées dans le cadre de partenariats public-privé de la Banque africaine de développement

#### **MOTS-CLÉS**

#Banque africaine de développement (BAD), #infrastructure, #Objectif de développement durable (ODD), #partenariat public/privé.

#### **AUTEURS**

Youssouf Kabore (1)\* & Christopher Ndi(1)

- (1) Département Agriculture et Agro-industrie (AHAI), Banque africaine de développement, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- \* Contact auteurs : y.kabore@afdb.org

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Photo © Hu Chen - Unsplash

Avec un éventail de 39 projets représentant une enveloppe totale de 2,4 milliards USD, le mécanisme de partenariat public-privé (PPP) mis en place par la <u>Banque africaine de</u> <u>développement</u> pour la période 2006-2016 met fortement l'accent sur les infrastructures et sur



les PPP en tant qu'outils d'intervention permettant de résoudre les goulets d'étranglement qui ont jusqu'à présent entravé les pays en développement et freiné leur capacité à attirer les investissements étrangers directs.

La stratégie de développement du secteur privé de la Banque africaine de développement, et ses mises à jour successives, ont introduit les PPP en tant qu'outils d'intervention pour les opérations de la Banque.

En 2005, le <u>Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development - NEPAD)</u> de la Banque africaine de développement a mis en place un fonds spécial destiné à soutenir les pays africains, en collaboration avec des donateurs internationaux. Désigné sous le nom de <u>Mécanisme de financement</u> de la préparation des projets d'infrastructures, ce fonds a donné un nouvel élan aux PPP en Afrique.

L'importance de renforcer le cadre politique, législatif et réglementaire relatif aux PPP afin de contribuer au développement d'infrastructures pour l'élevage en Afrique (par exemple, cuves d'immersion, couloirs de contention, couloirs de vaccination, mangeoires et abreuvoirs, laboratoires vétérinaires, etc.) fait partie de la stratégie de gouvernance de la Banque et s'inscrit dans son programme d'activités.





Deux photos illustrant le programme de soutien aux infrastructures d'élevage financé par la Banque africaine de développement en Zambie. À gauche : un couloir de vaccination à Nakonde ; à droite : mangeoire et abreuvoir à Kasama.

### RÉFÉRENCES

- 1. United Nations (2015). Sustainable Development Goals (SDGs).
- 2. African Development Bank Group Independent Development Evaluation (IDEV) (2019). Evaluation of the bank's utilization of the public-private partnership mechanism, 2006–2017.
- 3. World Bank Institute (WBI) & Public-Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF) (2012). PPP Basics and Principles of a PPP Framework.
- 4. The Economist Intelligence Unit (EIU) (2015). The 2015 Infrascope: evaluating the environment for public-private partnerships in Africa.
- 5. African Development Bank Group Governance, Economic and Financial Management Department (OSGE) (2017). <u>Governance Strategic Framework and Action Plan GAP II. Promoting good governance and accountability for Africa's transformation (2014–2018).</u>
- 6. Johm K.B. (2016). Feed Africa: Strategy for Agricultural Transformation in Africa 2016-2025. African Development Bank Group.



### **AUTOUR DU MONDE**

HISTOIRES À SUCCÈS

Partenariat public-privé : LastMile, une stratégie clé pour permettre la distribution de services vétérinaires de proximité

Ou pourquoi l'engagement des Services vétérinaires publics et des para-professionnels vétérinaires est essentiel au succès de l'initiative « LastMile »

#### **MOTS-CLÉS**

#domaine vétérinaire, #para-professionnel vétérinaire, #partenariat public/privé, #petit producteur, #prestation de service, #Services vétérinaires.

#### **AUTEURS**

<u>Lazare Tano</u>, Africa Marketing & Technical Manager, <u>Boehringer Ingelheim Animal Health</u>.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Avec le soutien de <u>GALVmed</u> (Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires destinés au bétail) et de la <u>Fondation Bill & Melinda Gates</u>, <u>l'initiative LastMile</u> a pour but de combler les lacunes actuelles en matière d'accès et de sensibilisation aux solutions de santé animale de qualité pour les petits élevages d'Afrique subsaharienne. Un partenariat public-privé entre les Services vétérinaires et le secteur privé est mis en place dans plusieurs pays pour atteindre ces



objectifs.

<u>Boehringer Ingelheim</u> a pour objectif de constituer des groupes de techniciens en santé animale qualifiés, qui se rendront dans les régions auxquelles il est difficile d'accéder via les réseaux de distribution traditionnels. Ces paraprofessionnels vétérinaires travailleront, sans sortir du cadre de la législation nationale sur les activités vétérinaires, à aider les éleveurs à renforcer leurs connaissances en matière de prévention et de traitement des maladies.

Les informations et les produits proposés aux éleveurs gagnent généralement en crédibilité lorsqu'ils sont validés par les Services vétérinaires publics

Boehringer Ingelheim engage les ressources humaines et les fonds nécessaires à l'amélioration de la distribution des services, contribuant ainsi à un partenariat « gagnant-gagnant ». Travailler en synergie avec le secteur public permettra aux équipes de l'initiative LastMile de planifier leurs tournées d'information et de créer des partenariats durables avec les communautés d'éleveurs locales, dans le but d'établir et de piloter des entreprises pérennes intégrées dans l'économie nationale. Les connaissances des éleveurs relatives à la prévention et au traitement des maladies seront considérablement améliorées car les informations et les produits proposés aux éleveurs gagnent généralement en crédibilité lorsqu'ils sont validés par les Services vétérinaires publics. Ce résultat peut être atteint par la simple présence d'un membre du personnel de ces Services ou par des commentaires positifs lorsque les éleveurs se rendent dans leurs bureaux.

Au **Nigeria**, par exemple, Boehringer Ingelheim a travaillé avec <u>la Commission nationale d'enseignement aux populations nomades</u>, une initiative gouvernementale dont l'objectif est d'atteindre les utilisateurs finaux, c'est-àdire le même public cible que celui de l'initiative LastMile. Les Services vétérinaires publics s'impliquent auprès de groupements et de coopératives d'éleveurs dans leurs régions, et exercent une influence essentielle sur les dirigeants de ces groupements. Cela peut s'avérer crucial lorsqu'on s'efforce d'apporter aux éleveurs des informations relatives à l'utilisation et à la valeur d'un certain nombre de produits et services.

Boehringer Ingelheim estime donc que l'initiative LastMile constitue un partenariat public-privé durable avec les Services vétérinaires publics, par le biais en particulier de l'équipe de para-professionnels vétérinaires privés du groupe Boehringer Ingelheim, qui touchent tous les éleveurs dans l'ensemble du pays, pour la formation et les soins aux animaux.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3050



# **AUTOUR DU MONDE**

### Un programme de gestion sanitaire en aquaculture

Initiative conjointe du secteur public et du secteur privé pour optimiser l'aquaculture au Chili MOTS-CLÉS

#aquaculture, #Chili, #partenariat public/privé, #piscirickettsiose, #pou du poisson du genre Caligus, #saumon.

#### **AUTEURS**

M. Lara<sup>(1)</sup>\*, A. Gallardo<sup>(1)</sup> & R. Montt<sup>(1)</sup>

(1) Servicio Nacional de Pesca y Acuicultura (SERNAPESCA) (Chili).

\* Contact auteurs : mlara@sernapesca.cl

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Le Service national de la pêche et de l'aquaculture du Chili, en collaboration avec le Ministère de l'économie, du développement et du tourisme ainsi qu'avec le Syndicat professionnel de l'industrie du saumon du Chili, a mis en oeuvre un programme de gestion sanitaire en aquaculture pour la période s'étendant de 2016 à 2019.

L'objectif de ce partenariat public-privé est de faire progresser le niveau de connaissance sur les maladies qui constituent le défi le plus important pour l'aquaculture chilienne: la piscirickettsiose et les infestations par les poux



de mer appartenant au genre *Caligus*. La salmoniculture occupe une place particulière au Chili car elle représente, dans la catégorie des produits non miniers, la troisième balance excédentaire du pays et la première source de revenus pour sa partie sud. Selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies [1], la production du Chili, deuxième plus grand pays producteur à l'international, représente environ 30 % de la production mondiale de saumon; selon le Ministère des affaires étrangères [2], les revenus générés par les exportations de saumons chiliens ont atteint 4,728 milliards USD en 2018. Toutefois, l'essor de la salmoniculture a été modéré par un certain nombres de maladies, notamment les piscirickettsioses et les infestations par les poux de mer appartenant au genre *Caligus*, qui ont actuellement la plus forte incidence sur la santé des poissons, en raison des coûts élevés associés à leur gestion et à leur contrôle.

Ce partenariat public-privé vise à promouvoir le développement des connaissances sur la piscirickettsiose et sur les poux de mer du genre *Caligus* 

Le contrôle de telles maladies s'avère difficile. En outre, l'importance du manque de connaissances et du retard technologique limite la capacité de gestion des salmonicultures nécessaire à garantir leur pérennité. Ce programme vise donc à apporter des solutions, en promouvant et améliorant la recherche, l'innovation et le développement des connaissances stratégiques, au moyen d'une approche multidisciplinaire, afin de combler les lacunes identifiées dans les travaux de recherche en cours sur la piscirickettsiose et sur les infestations par les poux de mer appartenant au genre *Caligus*. Il vise également à sensibiliser le public, à améliorer la réglementation relative à la gestion sanitaire officielle, notamment par la modification des programmes de gestion sanitaire actuels et par la création de nouvelles certifications visant à promouvoir les bonnes pratiques dans l'industrie et à générer de nouvelles opportunités commerciales et axes de recherche.

L'objectif général du programme est de préserver la viabilité et d'améliorer la productivité de l'élevage et de l'industrie du saumon au Chili.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3051





#### RÉFÉRENCES

- 1. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (2017). Global aquaculture production dataset 1950-2015 (FishStat).
- 2. Ministerio de Relaciones Exteriores, República de Chile (2019). Comercio Exterior de Chile. Anual 2018.
- 3. Rozas-Serri M., Peña A., Arriagada G., Enríquez R. & Maldonado L. (2018). Comparison of gene expression in post-smolt Atlantic salmon challenged by LF-89-like and EM-90-like *Piscirickettsia salmonis* isolates reveals differences in the immune response associated with pathogenicity. *J. Fish Dis.*, **41** (3), 539-552. https://doi.org/10.1111/jfd.12756.
- 4. Arriagada G.A. & Marín S.L. (2018). Evaluating the spatial range of the effect of synchronized antiparasitic treatments on the abundance of sea lice *Caligus rogercresseyi* (Boxshall & Bravo, 2000) in Chile. *Aquacult. Res.*, **49** (2), 816-831. https://doi.org/10.1111/are.13513.
- 5. Marshall S.H., Flores-Herrera P., Henríquez F.A. & Gómez F.A. (2018). Identification and characterization of two variants of the Hfq-sRNA-chaperone in the fish pathogen *Piscirickettsia salmonis. J. Fish Dis.*, **41** (3), 501-509. https://doi.org/10.1111/jfd.12752.
- 6. San Martín B., Fresno M., Cornejo J., Godoy M., Ibarra R., Vidal R., Araneda M., Anadón A. & Lapierre L. (2019). Optimization of florfenicol dose against *Piscirickettsia salmonis* in *Salmo salar* through PK/PD studies. *PloS ONE*, **14** (5), e0215174. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0215174.
- 7. Rozas-Serri M., Ildefonso R., Peña A., Enríquez R., Barrientos S., & Maldonado L. (2017). Comparative pathogenesis of piscirickettsiosis in Atlantic salmon (*Salmo salar*) post-smolt experimentally challenged with LF-89-like and EM-90-like *Piscirickettsia salmonis* isolates. *J. Fish Dis.*, **40** (10), 1451-1472. https://doi.org/10.1111/jfd.12671.



### **AUTOUR DU MONDE**

HISTOIRES À SUCCÈS

### Partenariat public-privé : une responsabilité dans la gestion des maladies des animaux aquatiques

#### **MOTS-CLÉS**

#animal aquatique, #Australie, #gestion des situations d'urgence, #maladie animale, #partenariat public/privé, #préparation de plans d'urgence.

#### **AUTEURS**

K. Scutt<sup>(1)</sup>\* & I. Ernst<sup>(1)</sup>

- (1) Aquatic Animal Health Policy, Department of Agriculture, Canberra (Australie).
- \* Contact auteurs : katie.scutt@agriculture.gov.au

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Ingo Ernst

Les maladies des animaux aquatiques constituent le plus grand risque pour la production aquacole à l'échelle mondiale [1]. Elles peuvent également avoir des répercussions sur l'environnement [2, 3], les communautés locales [4], les économies nationales [5], la sécurité



alimentaire [6] et sur le public qui utilise des ressources animales aquatiques (par exemple ceux pratiquant la pêche de loisir).

Les partenariats entre le secteur public (représenté par les pouvoirs publics) et le secteur privé (représenté par les entreprises) pour la gestion des maladies des animaux aquatiques constituent un mécanisme permettant aux deux secteurs de s'accorder sur des objectifs offrant un bénéfice commun. Les partenariats public-privé (PPP) incitent également les deux secteurs à travailler ensemble en vue d'atteindre leur objectif commun et renforcer la confiance. Les secteurs peuvent également être disposés à reconsidérer leurs objectifs individuels à court terme, en vue d'atteindre un objectif commun à long terme qui procure un bénéfice mutuel.

Les partenariats public-privé sont essentiels pour améliorer les résultats en matière de santé des animaux aquatiques, notamment la prévention des maladies et la riposte en cas de foyers de maladies.

### Un exemple australien

En Australie, l'élaboration d'un partenariat public-privé afin de gérer et financer la riposte en cas d'épizootie chez des animaux aquatiques est sur le point de s'achever. Depuis 2014, jusqu'à 18 parties intéressées des administrations et des entreprises ont travaillé ensemble pour établir un accord juridiquement contraignant, connu sous le nom d'<u>Aquatic Deed</u> (Contrat aquatique). Cet accord matérialise l'intention d'établir un partenariat public-privé durable afin de partager les responsabilités et les coûts de la riposte en cas d'épizootie et pour coordonner les activités de prévention des maladies en vue de réduire le risque partagé.

L'Aquatic Deed proposera des mesures incitatoires pour favoriser la déclaration précoce (notamment une indemnisation des entreprises touchées), établira des mécanismes pour des prises de décision fermes et rapides, garantira le financement de la riposte aux maladies, renforcera la certitude et établira d'avance des protocoles de gestion. Il renforcera également les activités d'atténuation des risques par le biais de plans de sécurité biologique spécifiques aux différentes filières, d'activités de surveillance, de formation et de préparation. Plus important encore, il formalise l'implication des parties intéressées du secteur public et du secteur privé qui tireraient avantage d'une riposte aux maladies, car il est probable que certaines parties soient amenées à prendre des mesures contraires à leurs objectifs à court terme (par exemple, détruire des stocks dans un élevage pour prévenir la propagation d'une maladie). L'établissement d'un objectif commun dans lequel tous les secteurs s'engagent est susceptible de conduire à une approche collaborative pour gérer une réponse et améliorer les résultats en matière de santé des animaux aquatiques.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3052

### RÉFÉRENCES

- 1. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (2016). The state of world fisheries and aquaculture 2016. Contributing to food security and nutrition for all. <a href="https://doi.org/10.18356/e68e16bb-en">https://doi.org/10.18356/e68e16bb-en</a>.
- 2. Moore J.D., Finley C.A., Robbins T.T. & Friedman C.S. (2002). <u>Withering syndrome and restoration of southern California abalone populations</u>. *CalCOFI Rep.*, **43**, 112-119.
- 3. Alderman D.J. (1996). Geographical spread of bacterial and fungal diseases of crustaceans. *In* Preventing the spread of aquatic animal diseases (B.J. Hill & T. Håstein, eds.). *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **15** (2), 603–632. <a href="https://doi.org/10.20506/rst.15.2.943">https://doi.org/10.20506/rst.15.2.943</a>.
- 4. Gallardo Lagno A., Lara M., Gaete A. & Montecinos K. (2019). Recovering sustainability after a health crisis in aquatic animals. *In* The role of aquatic animal health in food security (I. Ernst & E.J. Peeler, eds.). *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **38** (2), 601–614. <a href="http://dx.doi.org/10.20506/rst.38.2.3007">http://dx.doi.org/10.20506/rst.38.2.3007</a>.
- 5. Flegel T.W. & Alday-Sanz V. (1998). The crisis in Asian shrimp aquaculture: current status and future needs. *J. Appl. Ichthyol.*, **14** (3-4), 269–273. https://doi.org/10.1111/j.1439-0426.1998.tb00654.x.



6. Hounmanou Y.M.G., Mdegela R.H., Dougnon T.V., Achoh M.E., Mhongole O.J., Agadjihouèdé H. & Dalsgaard A. (2018). – Tilapia lake virus threatens tilapiines farming and food security: socio-economic challenges and preventive measures in sub-Saharan Africa. *Aquaculture*, **493**, 123–129. https://doi.org/10.1016/j.aquaculture.2018.05.001.



### **AUTOUR DU MONDE**

HISTOIRES À SUCCÈS

Un succès de la compartimentation en aquaculture : la production de saumon atlantique en Islande

#### **MOTS-CLÉS**

#animal aquatique, #aquaculture, #Chili, #compartimentation, #Islande, #partenariat public/privé, #santé animale, #saumon.



Vogar (Islande). © Eduardo Rodriguez

Stofnfiskur est le seul fournisseur étranger autorisé à exporter des œufs de saumon atlantique au Chili. L'entreprise le doit à son statut zoosanitaire.

En effet, les fermes aquacoles de Stofnfiskur situées sur la terre ferme sont alimentées en eau de mer indemne de pollution et en eau douce de forage. Cette eau, filtrée de manière naturelle à travers de la roche volcanique poreuse, constitue le meilleur habitat possible pour des poissons car elle est indemne d'agents pathogènes. En partenariat avec l'Autorité alimentaire et vétérinaire islandaise (MAST), l'entreprise a développé et mis en place des mesures efficaces de gestion de la biosécurité, essentiellement à des fins de prévention et de protection des poissons contre les agents responsables des maladies infectieuses. Il résulte de cette démarche que l'entreprise est désormais assimilée à un « compartiment » au sein duquel la biosécurité est garantie.

L'Autorité alimentaire et vétérinaire islandaise a établi une stratégie officielle pour favoriser la conduite et le soutien du processus de compartimentation

Les dispositions du Code sanitaire pour les animaux aquatiques [1] et du Code sanitaire pour les animaux terrestres [2] relatives à la mise en œuvre de la compartimentation sont de simples recommandations ; elles ne fournissent pas d'instructions spécifiques sur la façon de mettre en place, d'évaluer ou de valider officiellement



l'établissement d'un compartiment. C'est pourquoi la MAST a établi une stratégie officielle pour favoriser la conduite et le soutien du processus de compartimentation et a élaboré la législation correspondante. Elle a publié en mars 2015 une norme officielle sur les conditions requises pour la compartimentation à des fins de gestion sanitaire [3].

Dès que l'ensemble des instruments juridiques a été disponible, Stofnfiskur a demandé la reconnaissance officielle d'un premier compartiment garantissant la biosécurité. Après avoir réalisé plusieurs visites de site dans l'ensemble des sous-unités du compartiment et vérifié la documentation correspondante, la MAST lui a accordé la certification le 2 octobre 2015.

Stofnfikur a alors soumis la documentation pertinente au Service national de la pêche et de l'aquaculture du Chili (<u>SERNAPESCA</u>) en vue d'obtenir la reconnaissance officielle du compartiment par ce pays. SERNAPESCA a commencé à recueillir les éléments de documentation nécessaires à l'examen de la demande en 2014 et a procédé à la reconnaissance du premier compartiment à l'international en Islande le 1<sup>er</sup> mars 2016.

La démarche décrite ci-dessus démontre clairement l'importance de la collaboration entre le secteur privé et le secteur public. L'alliance entre Stofnfiskur et la MAST constitue un nouvel exemple de partenariat fructueux entre le public et le privé dans le secteur de l'aquaculture. En outre, cette alliance contribue à la croissance économique de l'Islande

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3053

#### RÉFÉRENCES

- 1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). Chapitre 4.2. Application de la compartimentation. In Code sanitaire pour les animaux aquatiques.
- 2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). Chapitre 4.5. Application de la compartimentation. In Code sanitaire pour les animale verestres.
- 3. Iceland Food and Veterinary Authority (MAST) (2015). Official standard by which the conditions for development, assessment and approval of compartments for aquatic animals disease-free are set.



# **AUTOUR DU MONDE**

HISTOIRES À SUCCÈS

Le mandat sanitaire en matière de lutte contre les maladies animales

En Tunisie, la mise en œuvre du mandat sanitaire s'est vue couronnée de succès dans différents domaines et les résultats sont jugés satisfaisants. Il s'agit d'une façon de garantir la prestation durable des activités de services vétérinaires.

#### **MOTS-CLÉS**

#brucellose, #fièvre aphteuse, #mandat sanitaire, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé, #Tunisie, #vaccination.

#### **AUTEURS**

- S. Zargouni<sup>(1)</sup>, S. Ferchichi<sup>(2)</sup>, A. Ripani<sup>(3)</sup>, R. Bouguedour<sup>(3)</sup> & M. Zrelli<sup>(1)</sup>\*
- (1) Direction générale des Services vétérinaires, Ministère de l'agriculture de Tunisie.
- (2) Centre national de veille sanitaire, Ministère de l'agriculture de Tunisie.
- (3) Représentation sous-régionale pour l'Afrique du Nord, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
- \* Contact auteurs : zrelli.malek@iresa.agrinet.tn

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.





© OIE/ Nazaria Nyaga

En Tunisie, le mandat sanitaire est régi par la législation. Le mandat sanitaire est un accord entre les Services vétérinaires publics et les vétérinaires privés accrédités qui permet aux autorités tunisiennes de mettre en place des campagnes de vaccination contre des maladies animales réglementées, telles que la fièvre aphteuse, gratuitement pour l'ensemble des éleveurs. Ce programme a été lancé en 2006.

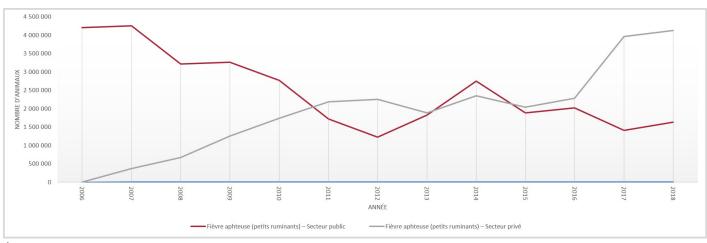
Au commencement de ce partenariat public-privé (PPP), on comptait 10 vétérinaires privés dans 6 gouvernorats pilotes. À ce jour, sur 609 vétérinaires privés, 245 sont titulaires d'un mandat sanitaire pour mener des campagnes de vaccination.

Le programme du mandat sanitaire a permis le développement progressif d'une collaboration favorable aux deux parties

Au cours de la dernière décennie, les responsabilités croissantes des Services vétérinaires publics tunisiens se sont vu amplifiées par plusieurs problématiques mondiales, en particulier les menaces croissantes de maladies animales transfrontalières. De plus, la diminution des budgets alloués aux Services vétérinaires a fait de la lutte contre les maladies un défi à relever. Le programme du mandat sanitaire a permis l'instauration progressive d'une collaboration et d'un partenariat « gagnant-gagnant » entre le secteur vétérinaire public et le secteur vétérinaire privé dans le domaine de la vaccination prophylactique des petits ruminants.

En conséquence de ce partenariat, la couverture vaccinale pour les maladies à déclaration obligatoire des petits ruminants, telle que la fièvre aphteuse, a régulièrement augmenté, passant de 48 % en 2006 à 75 % en 2018. De plus, la durée des campagnes de vaccination s'est considérablement raccourcie (60 jours au lieu de 120).

L'analyse coût/bénéfice a également apporté la preuve qu'il en résultait, pour le budget de l'État, un bénéfice net de 0,045 USD par animal vacciné [1].



Évolution de la participation du secteur public et du secteur privé dans les campagnes de vaccination contre la fièvre aphteuse en Tunisie sur la



période 2006-2018. © Direction générale des Services vétérinaires, Ministère de l'agriculture de Tunisie

En outre, ce programme a ouvert des perspectives d'emploi pour les vétérinaires fraîchement diplômés. De fait, il représente l'un des principaux éléments moteurs pour inciter les jeunes vétérinaires à se lancer dans l'exercice libéral de leur activité dans des zones rurales mal desservies.

La mise en œuvre du mandat sanitaire est une façon de garantir la prestation durable des activités de services vétérinaires.



Un vétérinaire privé titulaire du mandat sanitaire vaccine le bétail contre la fièvre aphteuse dans le gouvernorat de Béja, en Tunisie. © Hajer Kilani

La mise en œuvre du mandat sanitaire s'est vue couronnée de succès dans de nombreux domaines et les résultats sont considérés comme satisfaisants. Il s'agit d'une façon concrète de garantir la prestation durable des activités de services vétérinaires.

L'engagement du secteur privé peut être étendu à différents domaines, tels que les enquêtes épidémiologiques (collecte d'échantillons lors des foyers), le diagnostic de la tuberculose animale et la sécurité sanitaire des aliments.

Enfin, la pérennité de ce programme est déterminée par son financement. En Tunisie, ce programme repose exclusivement sur des financements publics. C'est la raison pour laquelle un fonds de santé animale spécifique est nécessaire pour assurer une prestation durable des activités de services vétérinaires.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3054

#### RÉFÉRENCES

1. Drira H. & Le Brun Y. (2008). – Deuxième mission d'appui au fonctionnement du mandat sanitaire. Projet de renforcement des services d'appui à l'agriculture. Prêt BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) n° 7063-TN.



### **AUTOUR DU MONDE**

HISTOIRES À SUCCÈS

Les partenariats public-privé peuvent aider à procurer à l'Afrique subsaharienne des produits zoosanitaires de qualité et des services de développement agricole

Certains gouvernements locaux du Kenya travaillent en étroite collaboration avec les réseaux locaux de la société Sidai, qui propose aux éleveurs des services de vaccination et d'enquêtes sanitaires ainsi que des services cliniques.

#### **MOTS-CLÉS**

#Kenya, #partenariat public/privé, #pastoralisme, #service de proximité, #Sidai, #vaccination.

#### **AUTEURS**

Christie Peacock, Sidai Africa Ltd.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



Les régions arides et semi-arides du Kenya, où vit la plus grande partie de son cheptel (évalué à 4,4 milliards USD), sont particulièrement mal desservies, tant par les fournisseurs que par les



professionnels qualifiés. Moins de 5 % du bétail est vacciné de manière systématique. Le gouvernement kenyan manque de ressources pour offrir un service efficace ; il ne peut que lutter contre les foyers de maladies une fois qu'ils sont apparus.

Les éleveurs d'Afrique subsaharienne n'ont pas suffisamment accès aux médicaments et vaccins vétérinaires de qualité, et aux connaissances qui leur sont nécessaires pour maintenir leur bétail en bonne santé et assurer sa productivité. Les produits destinés au bétail peuvent être mal fabriqués, mal conservés ou même contrefaits.

Certains gouvernements locaux du Kenya travaillent en étroite collaboration avec les réseaux de Sidai, qui propose aux éleveurs des services de vaccination et d'enquêtes sanitaires ainsi que des services cliniques

L'entreprise Sidai dispose au Kenya d'un réseau de distribution unique doté d'un personnel qualifié, qui fournit des vaccins dont la qualité est garantie, ainsi que des services pharmaceutiques, cliniques et diagnostiques à 300 000 petits éleveurs. Sidai dispose d'un personnel de plus de 100 vétérinaires, d'un réseau de 100 franchises gérées par des professionnels et de 1 500 commerces de détail qui, ensemble, garantissent que les connaissances spécifiques dont les éleveurs ont besoin pour la prévention des maladies et pour exploiter leur cheptel de manière rentable sont mises à leur disposition.

En combinant des ressources par le biais d'un accord de partenariat public-privé, le gouvernement peut concentrer ses moyens sur le contrôle des maladies qui affectent la santé publique et le contrôle des maladies transfrontalières (fièvre de la vallée du Rift, fièvre aphteuse, peste des petits ruminants, etc.), tandis que la société Sidai se charge de la vaccination systématique contre les principales maladies qui compromettent les moyens de subsistance des éleveurs (pleuropneumonie contagieuse caprine, dermatose nodulaire contagieuse, entérotoxémie, etc.).

Sidai est en mesure d'intégrer des services d'encadrement dans son offre de produits, ce qui permet aux éleveurs nomades de recevoir des informations précises sur la santé et la production animales, avec une base financièrement viable. Il faut souhaiter que ce modèle de partenariat puisse être étendu à l'ensemble du Kenya.

http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3055



### **AUTOUR DU MONDE**

### ÉVÉNEMENTS

# Diffusion des lignes directrices de l'OIE pour les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire

#### **MOTS-CLÉS**

#atelier, #cours en ligne, #Manuel PPP de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé.

#### **AUTEURS**

Isabelle Dieuzy-Labaye, Senior Advisor, Public-Private Partnerships, World Organisation for Animal Health (OIE).



Participants à l'atelier tenu en Éthiopie les 21 et 22 août 2019. © OIE/O.Valsson

Suite à la publication, lors de la 87<sup>e</sup> Session générale de l'OIE de mai 2019, du <u>Manuel PPP de l'OIE</u> dans lequel sont présentées des lignes directrices relatives à la manière de promouvoir, développer et mettre en œuvre des partenariats public-privé (PPP) dans le domaine vétérinaire efficaces et durables, l'OIE a lancé plusieurs activités pour leur diffusion, avec en premier lieu une formation en ligne sur les PPP, ainsi que plusieurs ateliers régionaux.

Quatre ateliers de formation de ce type se sont déroulés, en Éthiopie pour les pays africains anglophones, en Tunisie pour les pays africains francophones, au Népal pour l'Asie du Sud et en Thaïlande pour les pays d'Asie du Sud-Est. D'autres événements thématiques auront lieu courant 2020.



# **RESSOURCES**

PUBLICATIONS EXTERNES

Typological analysis of public-private partnerships in the veterinary domain



[Analyse typologique des partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire]

M. Galière, M. Peyre, F. Muñoz, M. Poupaud, A. Dehove, F. Roger & I. Dieuzy-Labaye.

PLoS ONE, 14 (10): e0224079

Octobre 2019

DOI: 10.1371/journal.pone.0224079

[ <u>Télécharger l'article à partir du site web de PLoS ONE</u> ]

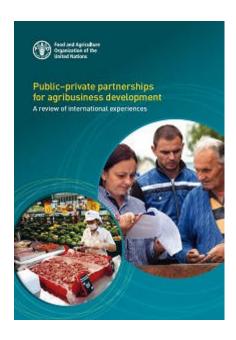


### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS EXTERNES

### Public-private partnerships for agribusiness development

### A review of international experiences



### [Partenariats public-privé pour le développement de l'agro-industrie]

Auteurs : Marlo Rankin, Eva Gálvez Nogales, Pilar Santacoloma, Nomathemba Mhlanga & Costanza Rizzo Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 2016 ISBN 978-92-5-109252-1 164 pages

Cette publication étudie 70 cas de partenariats public-privé (PPP) dans 15 pays en développement afin de comprendre quelle approche régit les PPP agroalimentaires à travers le monde. Une synthèse des principaux enseignements est présentée et des recommandations sont formulées concernant les compétences et les institutions publiques nécessaires pour permettre des partenariats plus efficaces avec le secteur privé.

[ <u>Télécharger le document à partir du site web de la FAO</u> ]

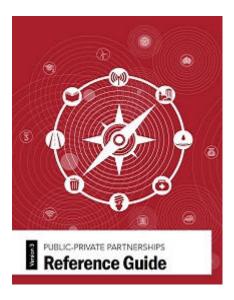


# **RESSOURCES**

PUBLICATIONS EXTERNES

### Public-Private Partnerships Reference Guide

### Version 3



### [Guide de référence des partenariats public-privé]

Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale

3<sup>e</sup> édition, 2017

238 pages

Ce quide de référence vise à diffuser de bonnes pratiques en matière de politique et de mise en œuvre des infrastructures et des partenariats public-privé (PPP).

Il est disponible sur une plateforme de diffusion des connaissances relatives aux PPP, plateforme que le Groupe de la Banque mondiale partage avec d'autres organisations multilatérales.

[ <u>Télécharger le document à partir de la plateforme PPP Knowledge Lab</u> ]



### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS EXTERNES

### Determinants of public-private partnerships in infrastructure



### [Les facteurs déterminants des partenariats public-privé en termes d'infrastructure]

Auteurs: Mona Hammami, Jean-François Ruhashyankiko & Étienne B. Yehoue Fonds monétaire international (FMI) 2006 37 pages

Ce document de travail présente une analyse empirique des éléments qui, au niveau des pays et des entreprises, déterminent les accords de partenariat public-privé (PPP). Les auteurs constatent que les PPP ont tendance à être plus courants dans les pays où la dette publique, la demande globale et la taille du marché sont importantes ; selon leurs résultats, la stabilité macroéconomique serait un facteur essentiel. Ils démontrent en outre l'importance de la qualité des institutions, constatant que moins de corruption et un état de droit efficace sont associés à davantage de projets de PPP. En outre, les PPP sont plus répandus dans les pays qui ont déjà expérimenté ce type de partenariat. Au niveau microéconomique, les auteurs constatent que les déterminants varient selon le secteur d'activité en fonction de la nature de l'infrastructure publique, de l'intensité du capital et des technologies requises. Ils constatent également que la participation privée aux projets de PPP dépend du niveau de commercialisation recherché, des technologies requises et du degré « d'impureté » des biens et services.

[ <u>Télécharger le document à partir du site web de la Banque mondiale</u> ]



### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS EXTERNES

Note pratique. Créer des partenariats public-privé-producteurs (4P) dans les filières agricoles

Pour une insertion durable des petits producteurs dans les filières agricoles



Fonds international de développement agricole (FIDA)

2016

37 pages

Cette note pratique fournit des orientations aux équipes de conception de projets sur la manière de concevoir une composante 4P et d'orienter l'exécution de 4P au sein de projets financés par le FIDA. Elle s'appuie sur les constats et les enseignements tirés des projets antérieurs financés par le FIDA.

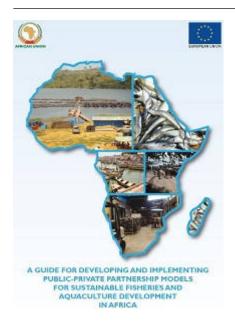
[ Télécharger le document à partir du site web du FIDA ]



### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS EXTERNES

A guide for developing and implementing public-private partnership models for sustainable fisheries and aquaculture development in Africa



[Guide pour la conception et l'application de modèles de partenariat public-privé pour le développement durable des pêcheries et de l'aquaculture en Afrique]

Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA) 2019 ISBN 978-9966-1659-5-4 24 pages

Cet ouvrage préparé par Solomon Enebi Agamah a été réalisé dans le cadre du projet « *Strengthening institutional capacity to enhance governance of the fisheries sector in Africa* » financé par l'Union européenne.

[ Télécharger le document à partir du site web de l'UA-BIRA ]



### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS EXTERNES

# Implementation of international standards through public-private partnerships



# [Note conceptuelle sur la mise en œuvre des normes internationales dans le cadre de partenariats public-privé]

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) 2018

Le STDF a des travaux en cours sur la mise en œuvre des normes dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). En mars 2018, la note conceptuelle consacrée aux PPP a été actualisée pour donner les grandes lignes du programme de nouveaux travaux du STDF sur les PPP, l'objectif général étant de faire fond sur les travaux précédents du STDF et de ses partenaires, de les actualiser et de les compléter.

[ Télécharger la note conceptuelle à partir du site web du STDF ]



# RESSOURCES

PUBLICATIONS DE L'OIE

### Manuel PPP de l'OIE

Lignes directrices pour les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire



Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

2019

DOI: 10.20506/PPP.2965

[ <u>Télécharger le manuel</u> ] [ <u>Télécharger la brochure</u> ]



# RESSOURCES

PUBLICATIONS DE L'OIE

Partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire : le portail web de l'OIE



https://www.oie.int/fr/pour-les-medias/oie-public-private-partnerships/



### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS DE L'OIE

### Résolution de l'OIE n° 39 de mai 2017



Partenariats Public-Privé : attentes des partenaires privés concernant les programmes internationaux de santé animale et de développement de l'élevage et implications pour l'OIE

### CONSIDÉRANT

- 1. Le rôle essentiel joué par les secteurs de la santé animale et de l'élevage dans la contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (ODD),
- 2. Que l'implication des entités du secteur privé, notamment les sociétés multinationales, les petites et moyennes entreprises (PME), les fondations privées et les philanthropes, peut permettre de progresser plus vite dans la réalisation des ODD,
- 3. Que les Partenariats Public-Privé (PPP) offrent une combinaison idéale des forces spécifiques aux secteurs public et privé et peuvent souvent permettre d'accomplir bien davantage que l'effort le plus déterminé fourni par l'un ou l'autre des deux secteurs séparément,
- 4. Que les PPP constituent un mécanisme reconnu pour trouver et mobiliser des ressources, expertises et compétences complémentaires, et offrent de nombreuses possibilités pour atteindre les ODD ainsi que d'autres priorités nationales spécifiques,
- 5. Que le secteur privé est prêt à compléter les efforts des Autorités vétérinaires nationales, à condition qu'il existe une claire délégation de responsabilités, une gouvernance transparente, un cadre réglementaire opérationnel, une application cohérente des règles, un réexamen périodique et des dispositions de sortie claires,



- 6. Que les partenaires du secteur privé ont besoin que des objectifs clairs et des impacts mesurables soient définis avant de prendre part à des PPP et que, bien que ceux-ci soient potentiellement différents de ceux du secteur public, les résultats des PPP revêtiront un intérêt mutuel et créeront une situation « gagnant-gagnant » pour tous,
- 7. Que les normes internationales convenues sur la santé et le bien-être des animaux continuent à s'appliquer à tous les aspects des PPP, et que, tels que définis dans le glossaire du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, les Services vétérinaires comprennent les organisations gouvernementales et non-gouvernementales qui mettent en oeuvre les mesures de santé et de bien-être des animaux, reconnaissant ainsi les organisations du secteur privé, les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires comme des contributeurs essentiels aux Services vétérinaires nationaux,
- 8. Que les dispositifs des PPP reflètent, comme c'est souvent le cas, le Plan stratégique de l'OIE en mettant l'accent sur la diversité, l'inclusion, la transparence et l'engagement lors de leur mise en oeuvre et reconnaissent également l'approche de la Tripartite,
- 9. Que l'OIE évalue, au moyen du Processus PVS (Performance des Services Vétérinaires), la capacité des Autorités vétérinaires à interagir avec les acteurs concernés,
- 10. Que la Fondation Bill & Melinda Gates, en tant que partenaire privé, a des objectifs spécifiques pour ses investissements qui doivent cadrer avec la vision de la Fondation consistant à aider à réduire les inégalités,
- 11. Qu'en octobre 2016, l'OIE a signé un accord de collaboration de trois ans avec la Fondation Bill & Melinda Gates, intitulé « Progrès Public-Privé » pour étudier l'impact des PPP dans l'amélioration des Services vétérinaires en Afrique et en Asie, et à ce titre, a commencé à recueillir des expériences positives de PPP dans le secteur des Services vétérinaires partout dans le monde,

### L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE QUE

- 1. L'OIE développe une stratégie mondiale de mobilisation des ressources à l'attention des investisseurs privés et collabore avec eux afin de stimuler les investissements dans les programmes internationaux/régionaux/nationaux de santé animale et de développement de l'élevage avec les partenaires adaptés,
- 2. L'OIE et la Fondation Bill & Melinda Gates, dans le cadre de leur collaboration, utilisent les résultats de l'initiative « Progrès Public-Privé » pour démontrer les impacts positifs des PPP et diffuser les bonnes pratiques visant à aider les Pays Membres de l'OIE à développer des PPP durables et réussis dans le domaine de la santé animale et le développement du secteur de l'élevage,
- 3. Reconnaissant le fait que la croissance du secteur privé dépasse souvent celle des Autorités vétérinaires, les ressources nécessaires soient attribuées aux Autorités vétérinaires pour créer des environnements propices aux PPP,
- 4. Les Pays Membres encouragent et facilitent l'organisation de groupes de producteurs (marchandises ou industrie) pouvant agir comme partenaires du secteur public, afin de créer un environnement propice pour les Autorités vétérinaires en vue de développer le secteur de l'élevage par l'accroissement de la production et le renforcement des échanges commerciaux.
- 5. Les Pays Membres examinent les bonnes pratiques identifiées par l'OIE et promeuvent, développent et mettent en oeuvre les politiques et réglementations visant à encourager les collaborations avec le secteur privé en vue d'améliorer la santé animale et le développement du secteur de l'élevage,
- 6. Les Pays Membres de l'OIE s'efforcent de gérer de manière appropriée toute perception de conflit d'intérêt découlant de tout PPP,
- 7. Lorsqu'ils développent des PPP, les Pays Membres garantissent que de tels dispositifs contribuent également aux



efforts existant à l'échelle mondiale pour le contrôle de maladies animales telles que la peste des petits ruminants (PPR), la fièvre aphteuse, la rage ou l'influenza aviaire,

8. Le cas échéant, les Pays Membres soient encouragés à demander une mission d'évaluation PVS de suivi pour vérifier les progrès accomplis au niveau national pour se conformer aux normes de l'OIE, notamment leur capacité à interagir avec les acteurs concernés, telle qu'évaluée dans la « Composante fondamentale III ».

#### ET INVITE

La Fondation Bill & Melinda Gates et d'autres investisseurs à agir, en collaboration avec l'OIE, et à continuer à soutenir et plaider en faveur du développement de partenaires appropriés du secteur privé, avec lesquels les Autorités vétérinaires puissent collaborer pour créer un environnement propice aux PPP visant à développer le secteur de l'élevage et à contribuer à atteindre les Objectifs de Développement Durable.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 25 mai 2017 pour une entrée en vigueur au 26 mai 2017)



### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS DE L'OIE

Partenariats public-privé : attentes des partenaires privés concernant la santé animale au niveau international et les programmes de développement de l'élevage



Auteurs : S.J. Thevasagayam, I. Dieuzy-Labaye & E. Tagliaro

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

2017

DOI: 10.20506/TT.2658

Rapport sur un thème technique présenté à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE durant sa 85° Session générale (21-26 mai 2017).

[ Télécharger le document ]



### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS DE L'OIE

Public-private partnerships (PPPs) for efficient sustainable animal health systems and veterinary services



[Des partenariats public-privé pour des systèmes zoosanitaires et des services vétérinaires efficaces et durables]

Auteur: Bouda Vosough Ahmadi

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

2017

DOI: 10.20506/TT.2776

Rapport sur le thème technique présenté lors de la 15<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient (Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis, 10-14 novembre 2019)

[ Télécharger le rapport ]



### **RESSOURCES**

PUBLICATIONS DE L'OIE

Panorama, 2019-2



Le numéro 2019-2 de *Panorama* contient notamment les articles suivants :

- Les mouvements internationaux de chevaux de compétition. Un partenariat réussi entre l'IHSC et l'OIE
- Histoire du partenariat public-privé OIE/IHSC
- Le partenariat public-privé entre l'OIE et l'IHSC. Supervision et principales réalisations
- <u>Un partenariat public-privé en soutien à la recherche scientifique pour contribuer au processus d'élaboration des</u> normes de l'OIE
- Encourager les partenariats public-privé à l'échelle nationale et régionale. Une étape cruciale du renforcement des capacités pour sécuriser les importations temporaires de chevaux de compétition

[ Télécharger Panorama n° 2019-2 ]

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.







World Organisation for Animal Health



